

CONNAISSANCE ET STRATÉGIE DE RÉNOVATION DU PARC TERTIAIRE D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Analyse régionale du parc tertiaire
Auvergne-Rhône-Alpes

Étude réalisée par :

Contexte et objectifs

En France, le secteur du bâtiment représente près de la moitié de la consommation énergétique finale française (46%). Le parc de bâtiments tertiaires représente à lui seul plus d'un tiers de cette consommation.

La rénovation du parc tertiaire est donc un enjeu fort pour la réduction des consommations énergétiques du bâtiment et c'est pourquoi des objectifs de long terme ont été fixés par la loi du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN). L'objectif est de réduire les consommations énergétiques finales des bâtiments tertiaires de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050 par rapport à une année de référence (ne pouvant être antérieure à 2010) ou d'atteindre des seuils de performance énergétique (définis par arrêté pour chaque catégorie d'activité tertiaire).

Cette obligation réglementaire a été précisée par plusieurs décrets et arrêtés entre 2019 et 2022 et concerne à la fois les propriétaires et les preneurs à bail des bâtiments, parties de bâtiments ou ensemble de bâtiments, d'une surface (ou d'un cumul de surfaces) égale ou supérieure à 1 000 m² alloués à un usage tertiaire. Ces acteurs obligés par le décret tertiaire, du parc public et du parc privé, sont dénommés « les assujettis » et devront au plus tard au 30 septembre 2022, remplir en ligne sur la plateforme OPERAT, gérée par l'ADEME, leurs données de consommation énergétique des années 2020, 2021 et de l'année de référence qu'ils auront choisie.

Dans ce contexte, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ademe Auvergne-Rhône-Alpes ont souhaité la réalisation par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes d'une étude apportant des éléments de cadrage sur le parc tertiaire régional, afin, à terme, de mettre en place une stratégie de rénovation énergétique efficace, définie en concertation avec les acteurs professionnels du secteur. Cette étude a ainsi pour objectifs :

- ★ d'approfondir les éléments de connaissance sur le parc tertiaire,
- ★ d'identifier sa consommation énergétique par branche d'activité,
- ★ de déterminer les activités et les acteurs à cibler en priorité pour l'acte de rénovation.

Ce document présente ces différentes analyses ainsi que des synthèses par département et par branche d'activité (cf partie III). Il apporte pour la première fois une caractérisation fine du parc de bâtiments tertiaires en Auvergne-Rhône-Alpes dans son ensemble.

Il est accompagné d'un livrable complémentaire précisant la méthodologie des bases de données mobilisées (ORCAE, CEREN, Energie Demain, Cerema) : voir le document « Parc tertiaire AURA - Analyse méthodologique des bases ».

Sommaire

Contexte et objectifs	p.2
Récapitulatif des données mobilisées et définitions-clés	p.4
Partie I – Caractéristiques du parc tertiaire en Auvergne-Rhône-Alpes	p.6
Partie II – Consommation énergétique du parc tertiaire	p.23
Partie III – Ce qu'il faut retenir par branches d'activité et par département	p.40
Annexes	p.52

Récapitulatif des données mobilisées et définitions-clés

Données mobilisées

Cette étude du parc tertiaire Auvergne-Rhône-Alpes a nécessité la mobilisation de différentes sources de données. Le livrable « Parc tertiaire AURA - Analyse méthodologique des bases » présente en détail leurs avantages et leurs limites.

Ce document est consacré à l'analyse du parc tertiaire qui en découle. Le tableau ci-dessous synthétise les données mobilisées selon les analyses réalisées :

Analyses	ENERGIE DEMAIN	CEREMA	CEREN	ORCAE
Partie I : Caractéristiques du parc tertiaire en Auvergne-Rhône-Alpes	✓	✓		
Partie II : Consommation énergétique du parc tertiaire	✓		✓	✓
Partie III – Ce qu'il faut retenir par branches d'activité et par département	✓	✓		

Définition des surfaces

Energie Demain : Les données de surfaces sont appréhendées selon la surface chauffée du local*. Elles sont estimées à partir des fichiers Opendata mobilisés dans le cadre de la modélisation Enerter Tertiaire (notamment Open Street Map, Plan Cadastral Informatisé et BD Topo IGN) avec une opération de redécoupage en différents locaux en fonction des occupations.

Cerema Eco Energie Tertiaire : les données correspondent aux surfaces des parties principales et secondaires couvertes renseignées dans le cadre des impôts fonciers. Les surfaces des parties principales correspondent aux surfaces essentielles à l'activité du local (ex : pièces, salles de réunion, sanitaires, couloirs, locaux de réserve). Les parties secondaires sont les espaces au potentiel commercial plus faible (ex : pour les commerces : cuisines, réserves, chaufferies, pour les bureaux : armoires électriques, locaux d'archives).

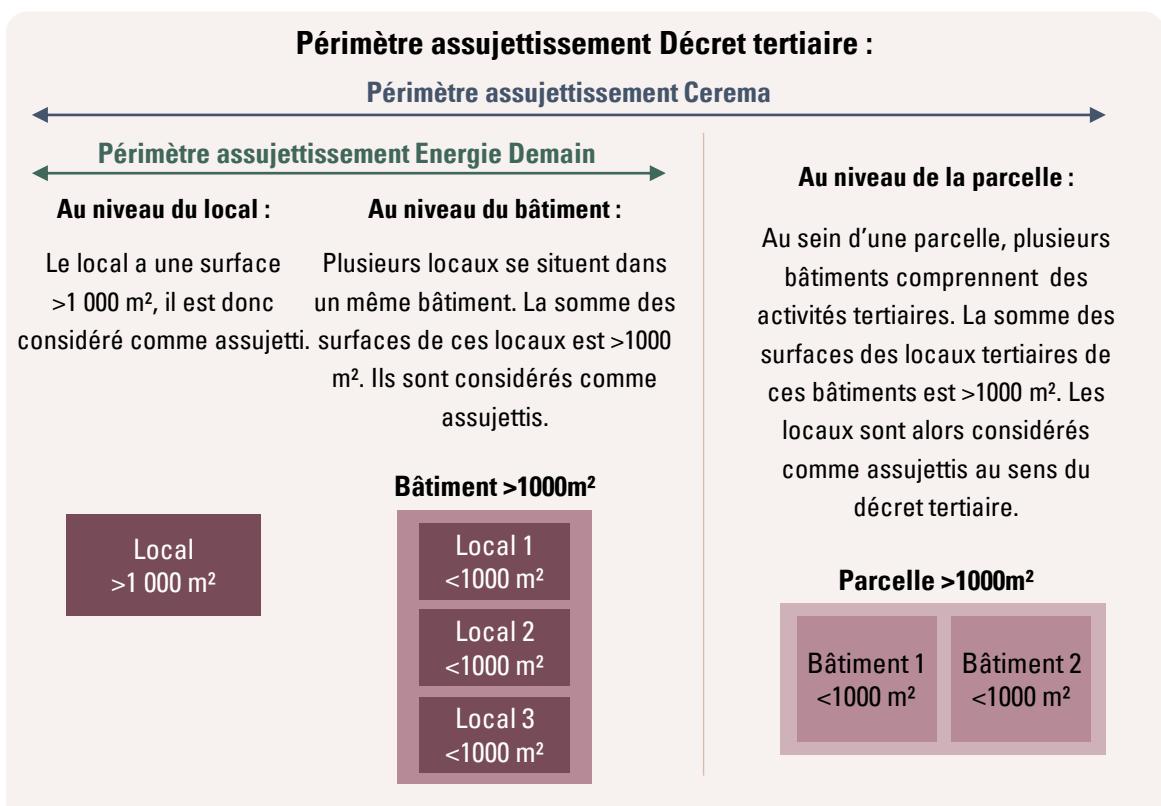
*Les données CEREN utilisent également l'indicateur des surfaces chauffées, estimées à partir d'enquêtes réalisées auprès de gestionnaires de bâtiments tertiaires (voir le livrable « Analyse méthodologique des bases » pour plus de détails). Elles sont peu mobilisées dans ce livrable (hors page 29) n'étant disponibles qu'à l'échelle de la branche d'activité et au niveau régional. Par ailleurs, les données ORCAE ne contiennent pas de données de surfaces.

Définition de l'assujettissement

Un local est dit assujetti lorsqu'il répond aux critères présentés dans le décret tertiaire (*Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 « relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire »*) définissant le périmètre de l'obligation de réduction de la consommation énergétique d'ici 2050. Il s'agit des bâtiments, parties de bâtiments, ou ensemble de bâtiments hébergeant des activités tertiaires d'une surface $\geq 1000 \text{ m}^2$. L'assujettissement peut donc être défini au niveau du local, du bâtiment ou de la parcelle (voir schéma ci-dessous). Cf. [FAQ d'OPERAT](#) pour davantage de détails.

Energie Demain : La base de données Energie Demain permet, de manière théorique, de distinguer les locaux assujettis aux niveaux « Local » et « Bâtiment ». Le niveau « Parcelle » n'est cependant pas pris en compte, du fait de l'absence de données suffisantes pour le modéliser. Le pourcentage de locaux assujettis peut donc être sous-estimé, du fait de la non prise en compte de ce niveau parcelle.

Cerema Eco Energie Tertiaire : les 3 niveaux d'assujettissement potentiel « local », « bâtiment », « parcelle » sont pris en compte.



PARTIE I

Caractéristiques du parc tertiaire en Auvergne-Rhône-Alpes

- 1 Les branches d'activité**
- 2 Assujettissement au décret tertiaire**
- 3 Le secteur (privé / public)**
- 4 L'ancienneté du parc**
- 5 Caractéristiques des propriétaires de locaux privés**



1. Répartition du parc tertiaire selon les branches d'activité

Selon les données Energie Demain, le parc tertiaire d'Auvergne-Rhône-Alpes représente 131 Mm² de surfaces chauffées et 356 milliers de locaux.

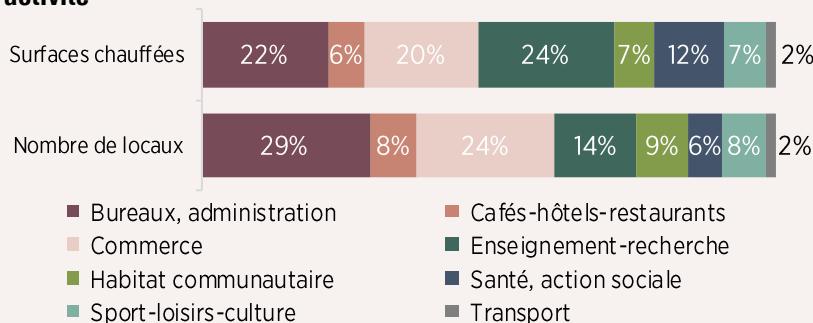
La modélisation ENERTER Tertiaire d'Energie Demain permet de disposer d'une estimation du parc de locaux tertiaires selon la branche d'activité du local. Cet indicateur correspond à des regroupements de locaux à partir de l'activité économique de l'occupant, selon la nomenclature référente du CEREN (voir l'annexe 2 pour la présentation des branches d'activité).

Les principales branches d'activité sont, que ce soit en termes de surfaces chauffées ou de nombre de locaux, Bureaux administration (22% et 29%), Commerces (20% et 24%) et Enseignement-recherche (24% et 14%). Elles représentent à elles seules deux tiers du parc. Les données Energie Demain sur les surfaces chauffées sont cohérentes au niveau régional avec les chiffres CEREN (voir le livrable « Analyse méthodologique des bases » pour la comparaison) et permettent d'étudier ce parc par niveau d'assujettissement, type de parc ou période de construction (voir sous-parties suivantes).

131 Mm²
de surfaces chauffées
consacrées
aux locaux
tertiaires

30,8 Mm²
de surfaces chauffées
consacrées
à la branche
Enseignement-
recherche

Répartition des surfaces chauffées et du nombre de locaux par branche d'activité



Source : Energie Demain, traitement CERC

Répartition des surfaces chauffées par branche d'activité

	Surfaces chauffées	Nombre de locaux	Moyenne
Bureaux, administration	28,9 Mm ²	104 milliers	280 m ²
Cafés-hôtels-restaurants	8,1 Mm ²	29 milliers	280 m ²
Commerce	25,9 Mm ²	85 milliers	300 m ²
Enseignement-recherche	30,8 Mm ²	51 milliers	610 m ²
Habitat communautaire	9,4 Mm ²	32 milliers	290 m ²
Santé, action sociale	15,6 Mm ²	21 milliers	750 m ²
Sport-loisirs-culture	9,7 Mm ²	27 milliers	350 m ²
Transport	2,3 Mm ²	7 milliers	360 m ²
Ensemble parc tertiaire	130,7 Mm²	356 milliers	370 m²

Source : Energie Demain, traitement CERC AURA

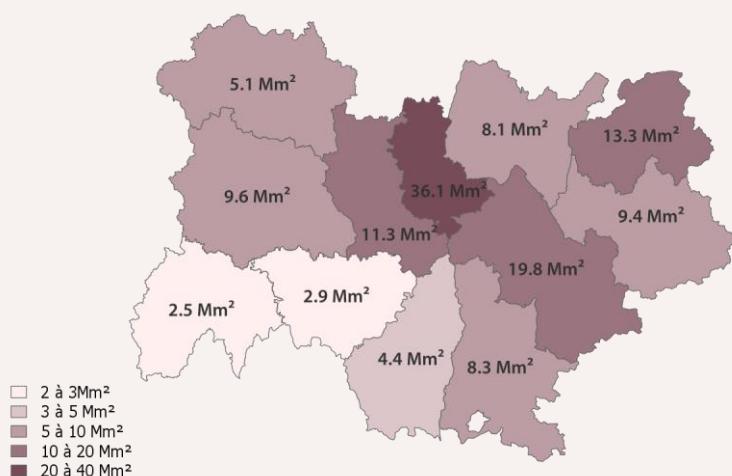
La branche Enseignement-Recherche rassemble la plus grande surface (24% versus 16% de la consommation énergétique*), suivie des Bureaux administration (22% versus 24% de la consommation) et des Commerces (20% versus 21% de la consommation).

En dehors de la branche Santé action sociale (16Mm²), les autres branches totalisent chacune moins de 10 Mm². Les surfaces chauffées dédiées à l'Enseignement-recherche et à la Santé action sociale sont concentrées sur un plus faible nombre de locaux du fait d'une moyenne de surfaces chauffées par local plus élevées (610 m² et 750 m² en moyenne), là où les locaux de Bureaux administration et Commerces ont une taille moyenne de moins de 300 m².

*Voir partie II pour l'analyse de la consommation énergétique

I | CARACTÉRISTIQUES DU PARC TERTIAIRE

Répartition des surfaces chauffées par département

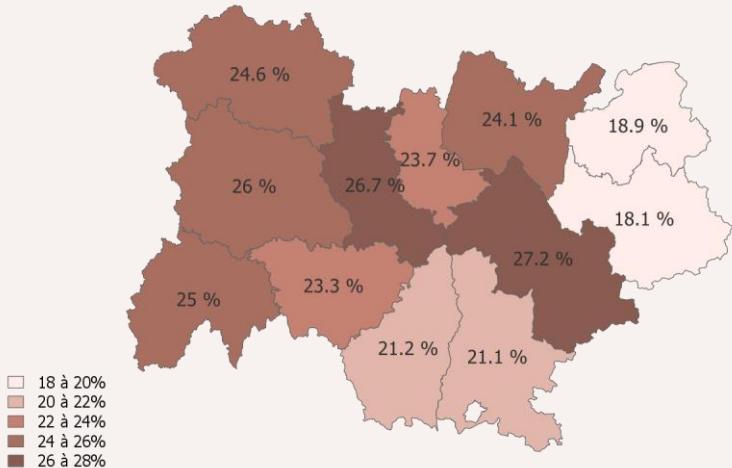


AURA : 131 Mm²

Le Rhône représente 36 Mm², soit 28% des surfaces chauffées tertiaires et l'Isère 20 Mm² (15%). La Haute-Savoie et la Loire sont les deux départements suivants, avec respectivement 13 Mm² et 11 Mm² (10% et 9%).

Les parcs tertiaires des autres départements sont chacun estimés à moins de 10 Mm² (<8% du parc total).

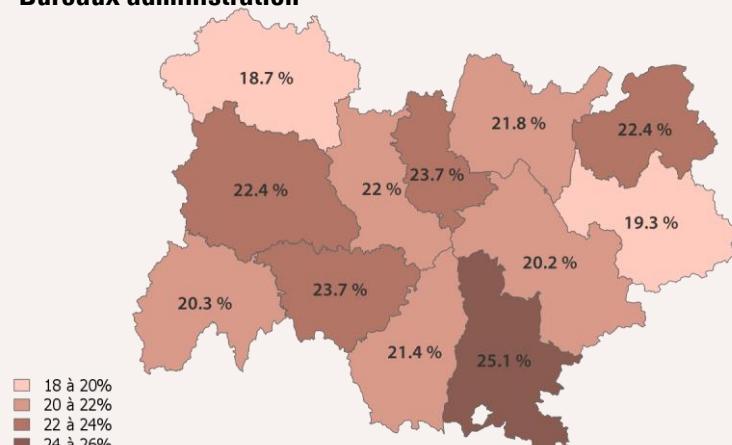
Part des surfaces chauffées dans chaque département de la branche Enseignement-recherche



AURA : 24%

La branche Enseignement-recherche représente entre 18% et 27% des surfaces chauffées tertiaires selon les départements, avec une sous-représentation en Savoie (19%), Haute-Savoie (18%), Drôme (21%) et Ardèche (21%).

Part des surfaces chauffées dans chaque département de la branche Bureaux administration

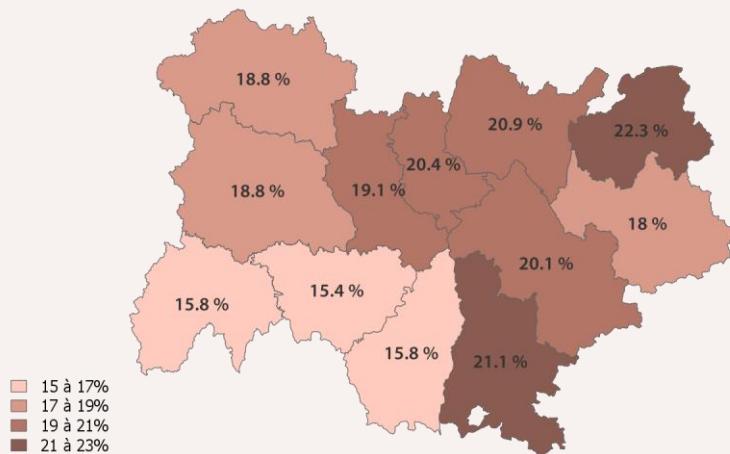


AURA : 22%

La branche Bureaux administration représente entre 19% et 25% des surfaces chauffées tertiaires selon les départements. Cette branche d'activité est une part importante du parc tertiaire même dans des départements cumulant peu de surfaces (Haute-Loire 24%, Drôme 25%).

I | CARACTÉRISTIQUES DU PARC TERTIAIRE

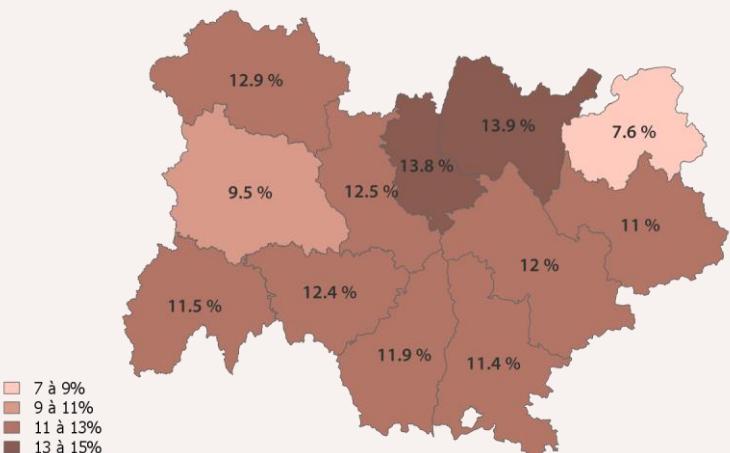
Part des surfaces chauffées dans chaque département de la branche Commerce



AURA : 20%

Les Commerces cumulent entre 15% et 22% des surfaces chauffées tertiaires selon les départements. Elles sont moins importantes dans les départements du Sud-Ouest de la région : Cantal, Haute-Loire, Ardèche (15-16%).

Part des surfaces chauffées dans chaque département de la branche Santé action sociale



AURA : 12%

La branche Santé action sociale cumule entre 8% et 14% de surfaces chauffées, avec des taux plus importants dans le Rhône (14%) et l'Ain (14%).

2. Répartition du parc tertiaire selon l'assujettissement au décret tertiaire

Les locaux tertiaires potentiellement assujettis* au décret tertiaire (>1000 m²) représentent deux tiers des surfaces chauffées.

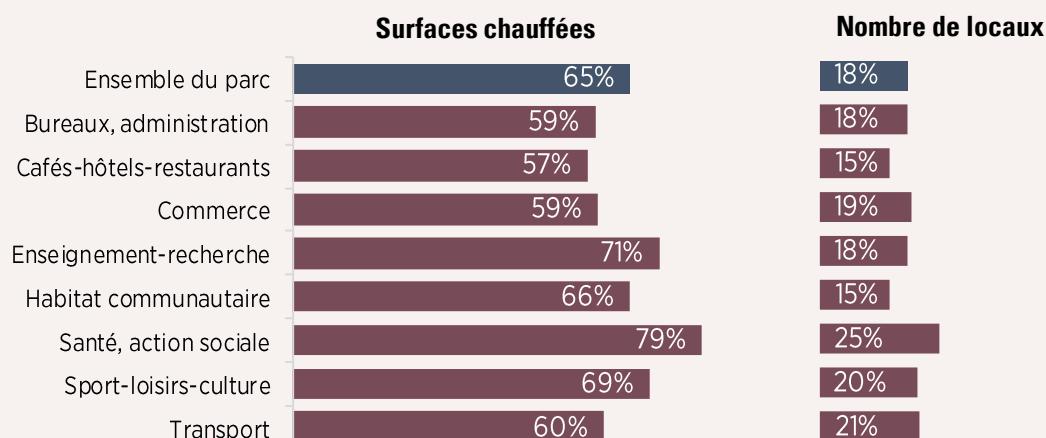
Le parc tertiaire assujetti au décret tertiaire est fortement concentré. Il ne représente que peu de locaux au regard de la surface : dans la région il est estimé à ≈65 000 locaux cumulant 86 Mm², soit 18% des locaux pour 65% de la surface régionale tertiaire. Ils représentent également 65% de la consommation énergétique**.

Le parc assujetti cumule la majorité des surfaces chauffées dans toutes les branches d'activité, mais dépassent les deux tiers dans la Santé action sociale (79%), l'Enseignement-recherche (71%) et le Sport-loisirs-culture (69%). Que ce soit dans le parc assujetti ou le parc non assujetti, l'Enseignement-recherche, les Bureaux administration et les Commerces représentent à chaque fois les 3 principales branches d'activité (en surfaces chauffées et en nombre de locaux).

86 Mm²

de surfaces chauffées
appartenant à des locaux
assujettis au décret
tertiaire

Part des assujettis pour chaque branche d'activité



Source : Energie Demain, traitement CERC

Répartition des surfaces chauffées et du nombre de locaux selon l'assujettissement

	≤1000m ²		>1000 m ²	
	Surfaces	Nombre	Surfaces	Nombre
Bureaux, administration	11,9 Mm ²	85 milliers	17,0 Mm ²	19 milliers
Cafés-hôtels-restaurants	3,4 Mm ²	25 milliers	4,6 Mm ²	4 milliers
Commerce	10,6 Mm ²	69 milliers	15,3 Mm ²	16 milliers
Enseignement-recherche	8,9 Mm ²	41 milliers	21,9 Mm ²	9 milliers
Habitat communautaire	3,2 Mm ²	27 milliers	6,2 Mm ²	5 milliers
Santé, action sociale	3,2 Mm ²	16 milliers	12,4 Mm ²	5 milliers
Sport-loisirs-culture	3,0 Mm ²	22 milliers	6,7 Mm ²	6 milliers
Transport	0,9 Mm ²	5 milliers	1,4 Mm ²	1 milliers
Ensemble parc tertiaire	45 Mm²	291 milliers	86 Mm²	65 milliers

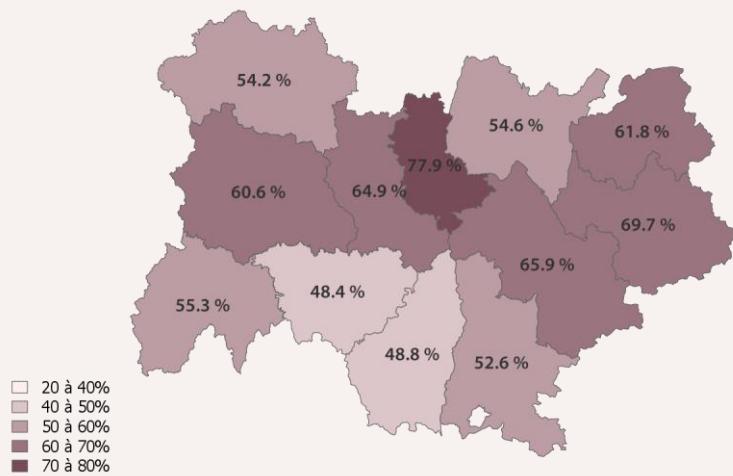
Source : Energie Demain, traitement CERC AURA

*Résultats issus de la modélisation ENERTER Tertiaire d'Energie Demain où l'assujettissement est pris en compte au niveau du local et du bâtiment mais non au niveau de la parcelle.

***Voir partie II pour l'analyse de la consommation énergétique

I | CARACTÉRISTIQUES DU PARC TERTIAIRE

Part dans chaque département des surfaces assujetties

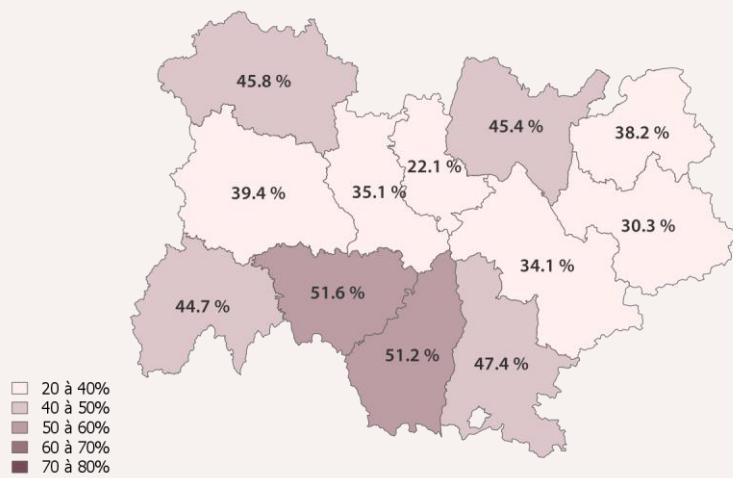


AURA : 65%

Le pourcentage que représente les surfaces de locaux assujettis au décret tertiaire est variable selon les départements, oscillant entre 48% et 78%.

Le Rhône est le 1^{er} département concerné, avec 78% des surfaces chauffées dans des locaux théoriquement assujettis (soit 28 Mm²), loin devant les autres départements (2^{ème} rang : la Savoie avec 70% et 6.5 Mm²).

Part dans chaque département des surfaces non assujetties



AURA : 35%

Les départements d'Haute-Loire (52%), Ardèche (51%), Drôme (47%), Allier (46%), Cantal (45%) et Ain (45%) disposent d'une part de surfaces chauffées non assujetties au décret tertiaire plus importantes.

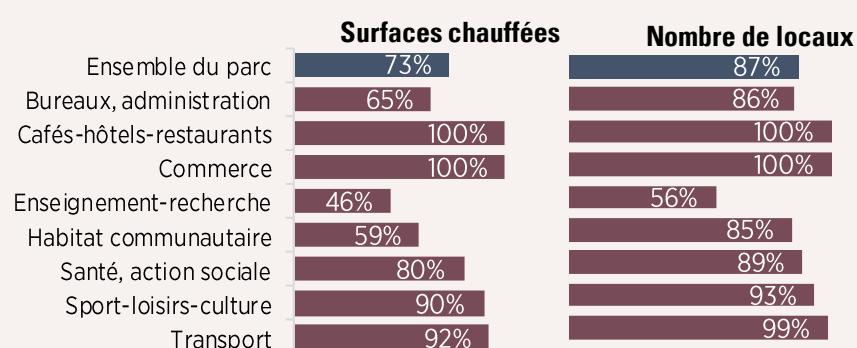


3. Répartition du parc tertiaire selon le secteur (privé / public)

Le parc tertiaire dépend très majoritairement d'occupants privés.

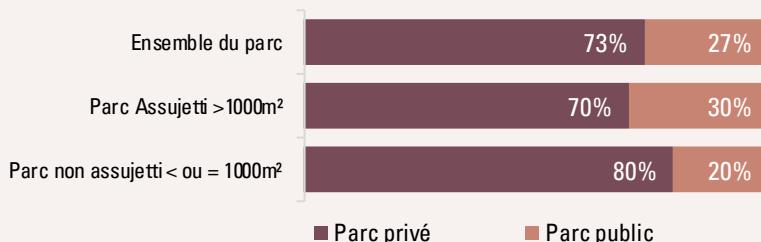
Le parc privé est estimé à ≈310 000 locaux, représentant 96 Mm², soit 87% des locaux* et 73% de la surface régionale tertiaire. Il représente par ailleurs 77% de la consommation énergétique (voir partie II). Les surfaces chauffées des branches Cafés-hôtels-restaurants, Commerces, Sport-Loisirs-Culture et Transport appartiennent à plus de 90% au secteur privé. La part du privé est plus importante dans le parc de locaux non assujettis (80%), bien qu'il représente également 70% des surfaces dans le parc assujetti.

Part du parc privé pour chaque branche d'activité



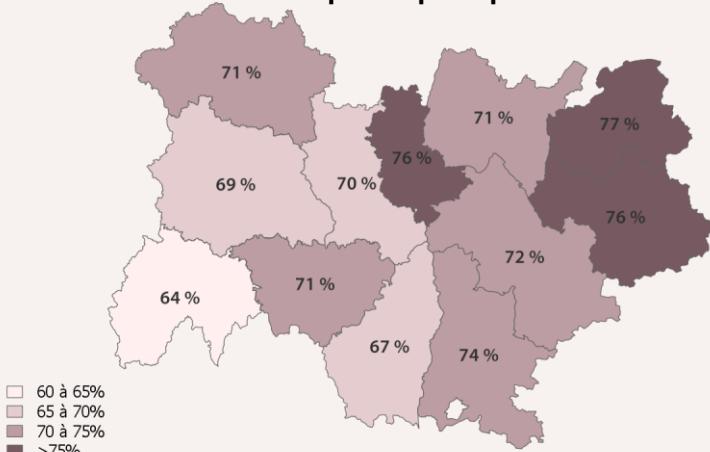
Source : Energie Demain, traitement CERC

Répartition des surfaces chauffées par type de parc



Source : Energie Demain, traitement CERC

Part des surfaces chauffées privées par département



96 Mm²
de surfaces chauffées
appartenant à des locaux
dont l'occupant appartient
au secteur privé

AURA – Parc privé : 73%

La part du parc privé dans les surfaces chauffées départementales varie entre 64% (Cantal) et 77% (Haute-Savoie).

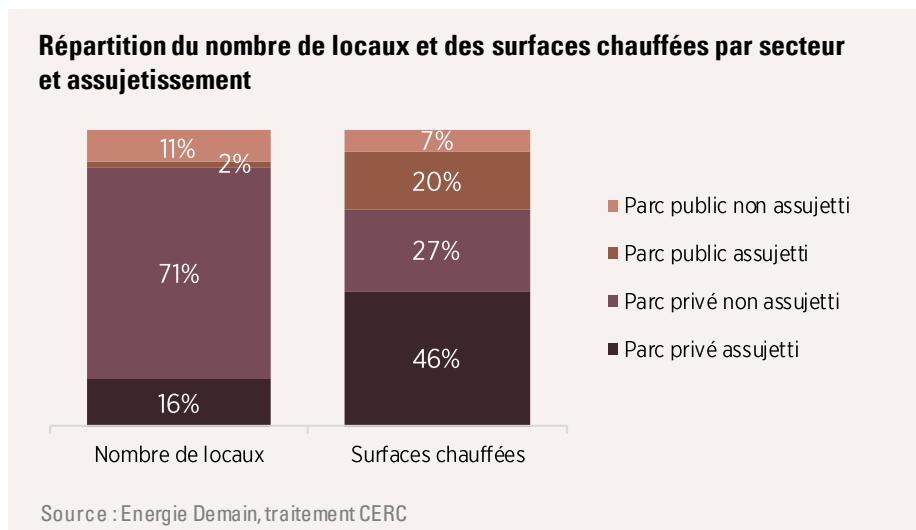
Il est plus élevé dans le Rhône (76%), la Savoie (76%) et la Haute-Savoie (77%).

*La modélisation Energie Demain attribue au secteur privé les locaux dont le secteur est non connu dans les données brutes, ce qui peut amener à une éventuelle sur-représentation du secteur privé, que nous avons estimée à entre 5 et 10 points sur le nombre de locaux (part du privé entre 77% et 82%). Voir la note méthodologique n°2 du livrable « Parc tertiaire AURA - Analyse méthodologique des bases ».

I | CARACTÉRISTIQUES DU PARC TERTIAIRE

Le croisement entre secteur et assujettissement montre bien les différences de concentration au sein du parc tertiaire (voir graphique page suivante) :

- ★ Le parc privé non assujetti est très dispersé ($\approx 253\ 000$ locaux, soit 71% du parc), mais il ne concentre que 27% des surfaces chauffées ($36\ Mm^2$).
- ★ Au contraire, le secteur privé assujetti compte 16% de locaux ($\approx 58\ 000$) pour 46% de la surface tertiaire ($60\ Mm^2$).
- ★ Le parc public assujetti est encore plus concentré : 8 000 locaux contre 38 000 pour le parc public non assujetti, tout en représentant quand même 20% de la surface régionale tertiaire (versus 7% pour le parc public non assujetti).



Le tableau page suivante indique la répartition détaillée par secteur, assujettissement et branches d'activité. Les cases surlignées en vert correspondent aux catégories représentant les surfaces chauffées les plus importantes (plus de 5% des surfaces du parc, soit $6,5\ Mm^2$). Dans l'ordre, les principales catégories sont :

1. Les Commerces privés assujettis, $15\ Mm^2$
2. Les locaux publics d'Enseignement-recherche assujettis, $12\ Mm^2$
3. Les Commerces privés non assujettis, $11\ Mm^2$
4. Les locaux Bureaux administration privés assujettis, $10\ Mm^2$
5. Les locaux privés de Santé action sociale assujettis, $10\ Mm^2$
6. Les locaux privés d'Enseignement-recherche assujettis, $10\ Mm^2$
7. Les locaux Bureaux administration privés non assujettis, $9\ Mm^2$
8. Les locaux Bureaux administration publics assujettis, $7\ Mm^2$

Un classement à mettre au regard de la concentration plus ou moins importante des surfaces sur un nombre restreint de locaux (voir graphique page suivante).



I | CARACTÉRISTIQUES DU PARC TERTIAIRE

Détails de la répartition des surfaces chauffées par type de parc

	Parc Assujetti		Parc non assujetti	
	Privé	Public	Privé	Public
Bureaux, administration	10,1 Mm ²	6,9 Mm ²	8,7 Mm ²	3,3 Mm ²
Cafés-hôtels-restaurants	4,6 Mm ²	0,0 Mm ²	3,4 Mm ²	0,0 Mm ²
Commerce	15,3 Mm ²	0,0 Mm ²	10,6 Mm ²	0,0 Mm ²
Enseignement-recherche	9,7 Mm ²	12,3 Mm ²	4,5 Mm ²	4,4 Mm ²
Habitat communautaire	3,1 Mm ²	3,0 Mm ²	2,4 Mm ²	0,8 Mm ²
Santé, action sociale	9,8 Mm ²	2,6 Mm ²	2,8 Mm ²	0,4 Mm ²
Sport-loisirs-culture	6,0 Mm ²	0,8 Mm ²	2,7 Mm ²	0,2 Mm ²
Transport	1,3 Mm ²	0,2 Mm ²	0,9 Mm ²	0,0 Mm ²
Ensemble parc tertiaire	59,8 Mm²	25,7 Mm²	35,9 Mm²	9,2 Mm²

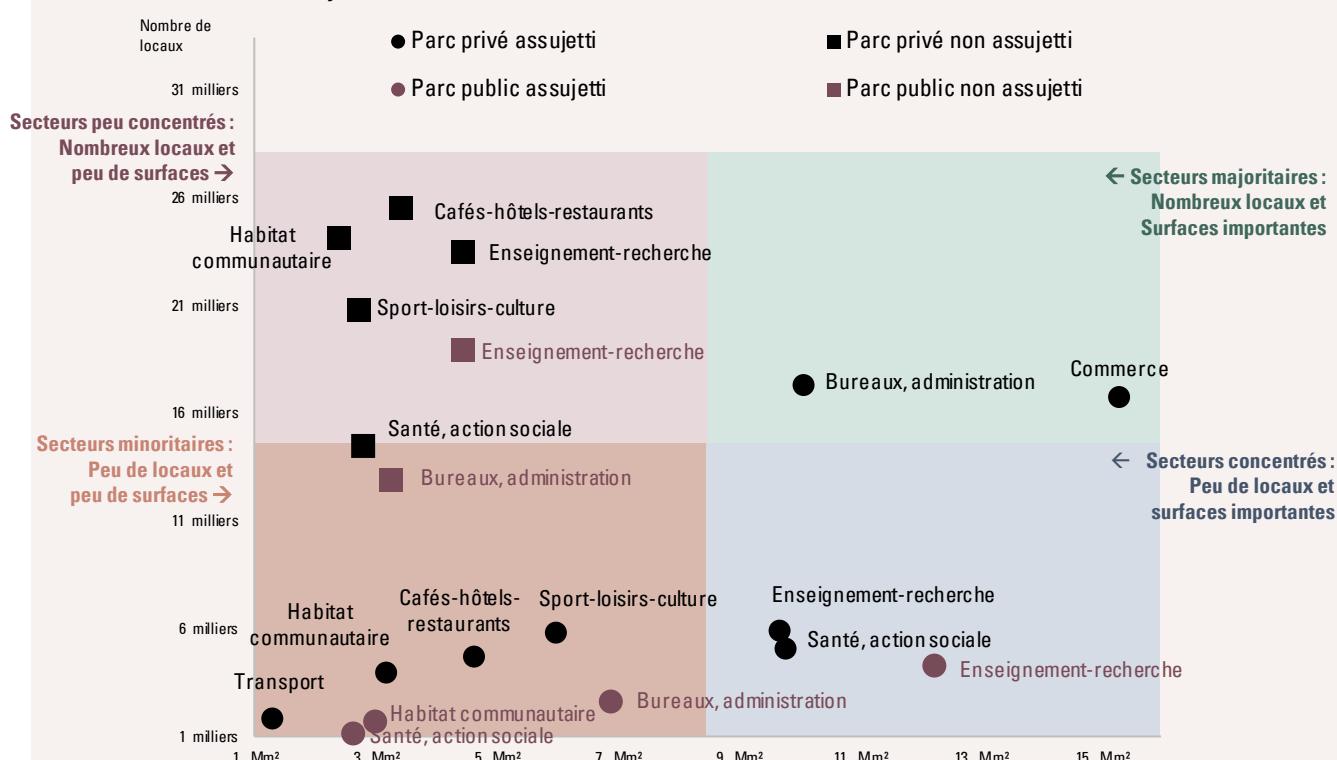
Source : Energie Demain, traitement CERC AURA

: catégories représentant les surfaces chauffées les plus importantes (plus de 5% des surfaces du parc, soit 6,5 Mm²)

Le graphique ci-dessous présente les différentes branches* en les distinguant selon leur secteur et assujettissement en fonction de la surface en abscisses et du nombre de locaux en ordonnées. L'Enseignement-recherche public et privé assujettis concentrent les surfaces sur un faible nombre de locaux, de même que la Santé action sociale privée assujettie.

En revanche, si les branches Commerces et Bureaux administration privées assujetties représentent également un nombre important de m², elles regroupent chacune plus de 16 000 locaux.

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité selon le secteur et l'assujettissement



Source : Energie Demain, traitement CERC

Surfaces chauffées

*Les branches de Bureaux administration et de Commerces privés non assujettis représentant chacune plus de 65 000 locaux ne sont pas présentées (9 et 11 Mm²), de même que les branches représentant moins de 500 locaux.

4. Répartition du parc tertiaire selon l'ancienneté du parc

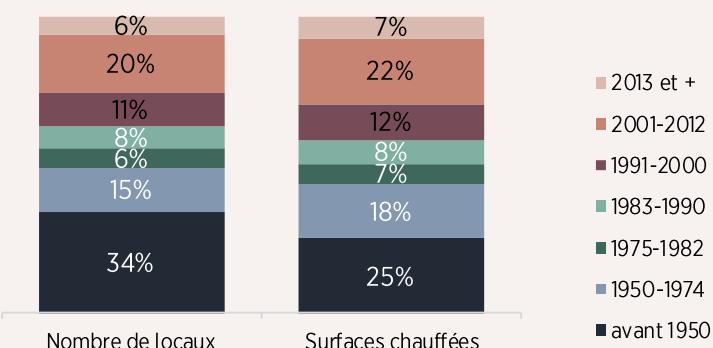
Le parc datant d'avant 1950 représente 34% des locaux et 25% des surfaces chauffées (soit 33 Mm² sur 131 Mm²).

Les périodes de construction établies par Energie Demain et présentées ci-dessous se basent sur les réglementations thermiques (RT 1974, RT 1982, RT 1988, RT 2000, RT 2012). Dans l'ensemble, les surfaces chauffées privées ne sont pas plus récentes que celles du parc public (50% des surfaces datant d'après 1982 versus 48%). Le parc public s'avère en revanche davantage composé de surfaces construites sur la période 1950-1982 (30% versus 24% pour le privé).

Le parc non assujetti regroupe la plus grande part de surfaces provenant de locaux datant d'avant 1950 (35% versus 20%), même si en valeur absolue, les surfaces sont équivalentes (16 Mm² versus 17 Mm² pour le parc assujetti). Le parc assujetti est davantage composé de surfaces construites sur la période 1950-1982 (29% versus 18%).

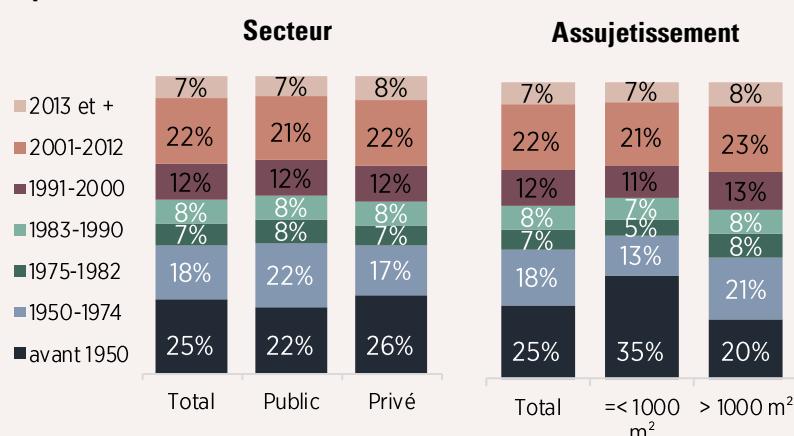
50%
des surfaces chauffées
proviennent de locaux
construits avant 1983

Répartition des surfaces chauffées et du nombre de locaux selon l'ancienneté



Source : Energie Demain, traitement CERC

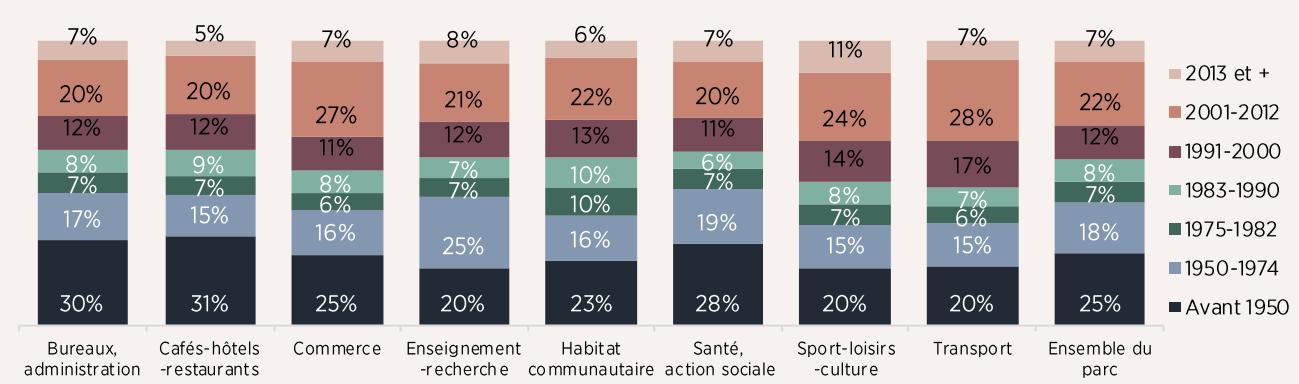
Répartition des surfaces chauffées selon l'ancienneté



Source : Energie Demain, traitement CERC

I | CARACTÉRISTIQUES DU PARC TERTIAIRE

Répartition des surfaces chauffées selon l'ancienneté



Source : Energie Demain, traitement CERC

Les Commerces disposent d'un parc de locaux moins anciens (46% des surfaces datant d'avant 1983 versus 50% au global), de même que la branche d'activités Transport (42%) ou la branche Sport-loisirs-culture (42%). Les Bureaux-administration, la Santé action sociale et les Cafés-hôtels-restaurants regroupent les parcs les plus anciens, avec respectivement 54%, 55% et 53% de locaux datant d'avant 1983 (contre 50% au global).

Le tableau ci-dessous présente le détail en Mm² par période de construction, les cases surlignées en vert correspondant aux catégories représentant plus de 5% des surfaces du parc tertiaire (soit 6,5 Mm²).

Détails de la répartition des surfaces chauffées selon l'ancienneté

	Avant 1950	1950-1974	1975-1982	1983-1990	1991-2000	2001-2012	2013 et +
Bureaux, administration	8,6 Mm ²	4,9 Mm ²	2,0 Mm ²	2,3 Mm ²	3,4 Mm ²	5,8 Mm ²	1,9 Mm ²
Cafés-hôtels-restaurants	2,5 Mm ²	1,2 Mm ²	0,6 Mm ²	0,8 Mm ²	1,0 Mm ²	1,6 Mm ²	0,4 Mm ²
Commerce	6,4 Mm ²	4,0 Mm ²	1,5 Mm ²	2,1 Mm ²	2,9 Mm ²	6,9 Mm ²	1,9 Mm ²
Enseignement-recherche	6,2 Mm ²	7,6 Mm ²	2,2 Mm ²	2,3 Mm ²	3,8 Mm ²	6,5 Mm ²	2,4 Mm ²
Habitat communautaire	2,1 Mm ²	1,5 Mm ²	0,9 Mm ²	1,0 Mm ²	1,3 Mm ²	2,0 Mm ²	0,6 Mm ²
Santé, action sociale	4,4 Mm ²	3,0 Mm ²	1,1 Mm ²	1,0 Mm ²	1,8 Mm ²	3,1 Mm ²	1,1 Mm ²
Sport-loisirs-culture	2,0 Mm ²	1,4 Mm ²	0,7 Mm ²	0,8 Mm ²	1,4 Mm ²	2,3 Mm ²	1,1 Mm ²
Transport	0,5 Mm ²	0,4 Mm ²	0,1 Mm ²	0,2 Mm ²	0,4 Mm ²	0,7 Mm ²	0,2 Mm ²
Ensemble du parc	33 Mm²	24 Mm²	9 Mm²	10 Mm²	16 Mm²	29 Mm²	10 Mm²

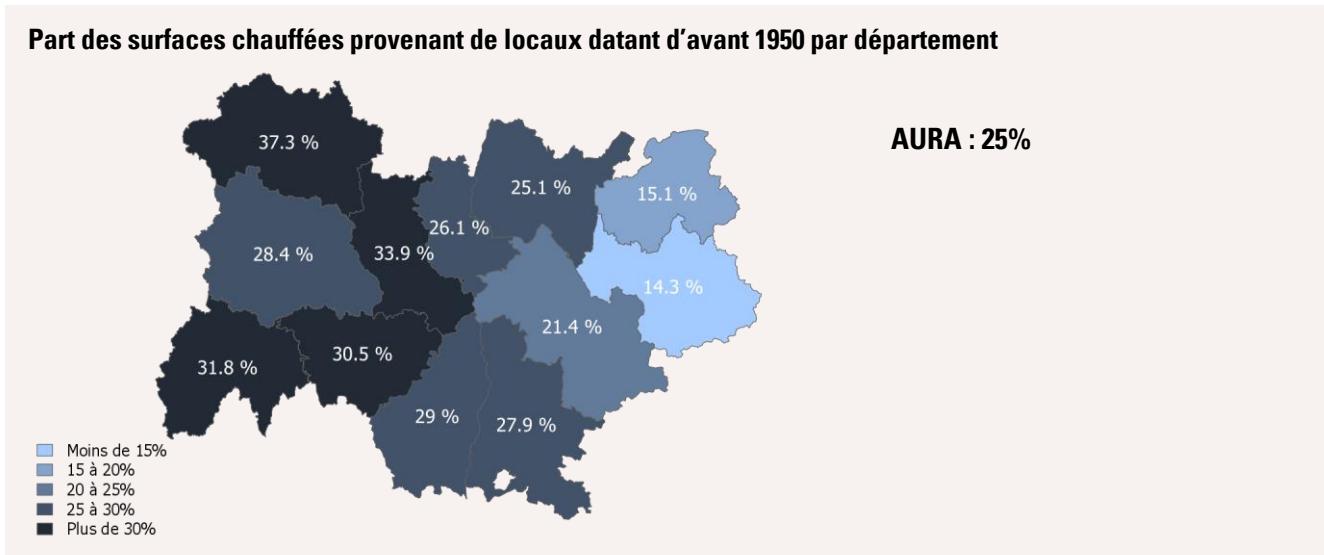
Source : Energie Demain, traitement CERC AURA



I | CARACTÉRISTIQUES DU PARC TERTIAIRE

Les départements de l'Ouest (hors Puy-de-Dôme) disposent de davantage de surfaces chauffées provenant de locaux datant d'avant 1950 : Allier (38%), Loire (34%), Cantal (32%) et Haute-Loire (31%). Un résultat se vérifiant également sur le nombre de locaux pour l'Allier et la Loire (49% et 44% versus 34% en moyenne).

Concernant la Savoie, Haute-Savoie et Isère la part plus faible de locaux datant d'avant 1950 peut être mise en lien avec l'essor du tourisme d'hiver sur ces territoires. Également, pour l'Isère, cela peut provenir du renforcement économique de la métropole de Grenoble, entraînant avec elle une construction importante de locaux tertiaires.



5. Caractéristiques des propriétaires de locaux des branches Bureaux, Cafés-hôtels-restaurants, Commerces et Transport

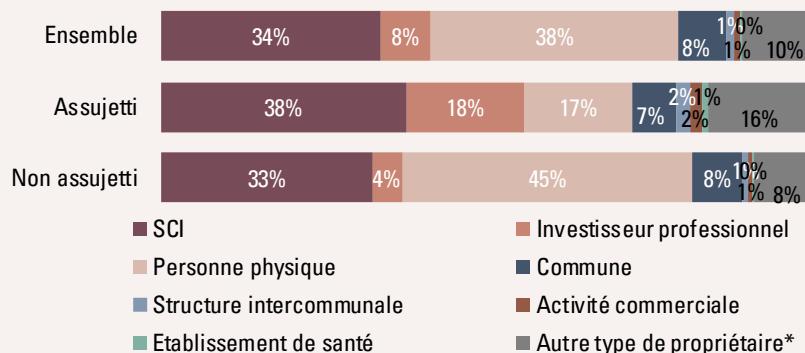
La base Cerema Eco Energie Tertiaire permet de disposer d'indicateurs complémentaires à la modélisation ENERTER Tertiaire d'Energie Demain sur les branches d'activité majoritairement composées de locaux privés imposables : Bureaux administration, Cafés-Hôtels-Restaurants, Commerce et Transport (cf. notes méthodologiques 3 et 4 du livrable « Parc tertiaire AURA - Analyse méthodologique des bases », présentant en détail cette base de données ainsi que le périmètre des locaux renseignés).

Les analyses* ci-dessous portent donc sur les branches **Bureaux administration**, Cafés-hôtels-restaurants, Commerce et Transport**, soit ≈40% des surfaces chauffées du parc tertiaire.



Type de propriétaire des locaux

Nombre de locaux



Source : Cerema, traitement CERC

Si les personnes physiques possèdent 38% du nombre de locaux de ces 4 branches, ces derniers ne représentent que 15% des surfaces (voir graphique page suivante).

A contrario, les investisseurs professionnels sont propriétaires de 8% des locaux représentant 17% des surfaces.

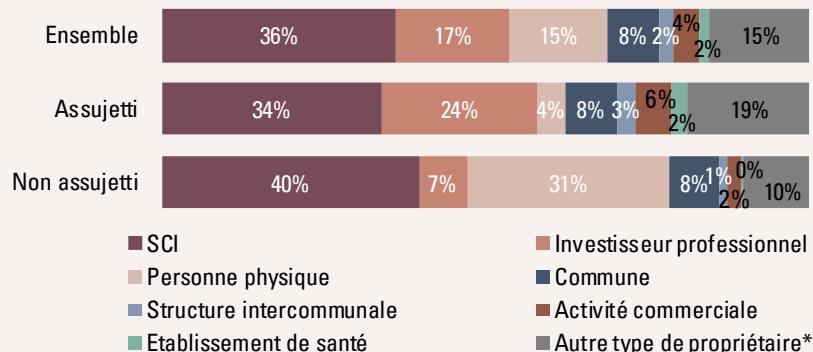
*Autre type de propriétaire : Activité de tourisme, Etat, promoteur, structure sociale...)

*Les indicateurs mobilisés dans ces analyses n'ont pas les mêmes définitions que dans la modélisation ENERTER utilisée dans les pages précédentes : les surfaces principales et secondaires couvertes correspondent à des données recueillies pour l'imposition des locaux et ne sont pas équivalentes aux surfaces chauffées modélisées par Energie Demain. De même, la définition de l'unité « local » est propre à chaque base de données, ce qui implique que le nombre de locaux n'est pas comparable (voir le livrable « Parc tertiaire AURA - Analyse méthodologique des bases » pour plus de détails). Enfin, l'assujettissement est ici calculé au niveau du local, du bâtiment et de la parcelle (au contraire de la modélisation ENERTER ne considérant que le local et le bâtiment)

**Les analyses ci-dessous comprennent l'ensemble des locaux associés à la branche Bureaux administration renseignés dans la base Eco Energie Tertiaire. Le Cerema indique cependant que les locaux de bureaux publics sont sous-représentés dans la base. Ces analyses sont donc plutôt à considérer comme relevant des locaux privés.

I | CARACTÉRISTIQUES DU PARC TERTIAIRE

Surfaces principales et secondaires couvertes



Source : Cerema, traitement CERC

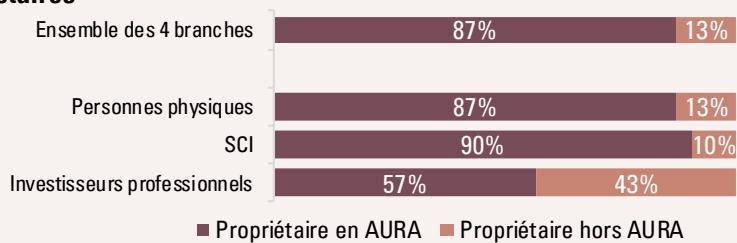
Les locaux de ces 4 branches sont principalement la propriété de SCI (36% des surfaces), que ce soit sur le parc assujetti ou non assujetti.

En termes de surfaces, les personnes physiques représentent une plus grande part des propriétaires dans les locaux non assujettis (31%), tandis que le poids des investisseurs professionnels est plus important dans les locaux assujettis (24%).

*Autre type de propriétaire : Activité de tourisme, Etat, promoteur, structure sociale...)

Part des propriétaires en Auvergne-Rhône-Alpes

Répartition du nombre de locaux selon la provenance régionale des propriétaires

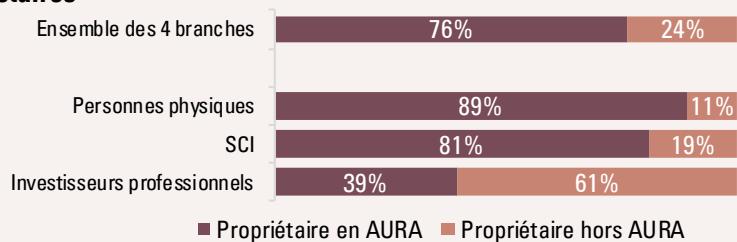


Source : Cerema, traitement CERC

Ces propriétaires sont majoritairement situés en Auvergne-Rhône-Alpes, que cette répartition soit étudiée au nombre de locaux (87%) ou en surfaces principales et secondaires couvertes (76%).

Parmi les 3 principaux types de propriétaires, seuls les investisseurs professionnels sont davantage situés en dehors de la région Auvergne-Rhône-Alpes (43% du nombre de locaux et 61% des surfaces principales et secondaires couvertes).

Répartition de la surface des locaux selon la provenance régionale des propriétaires



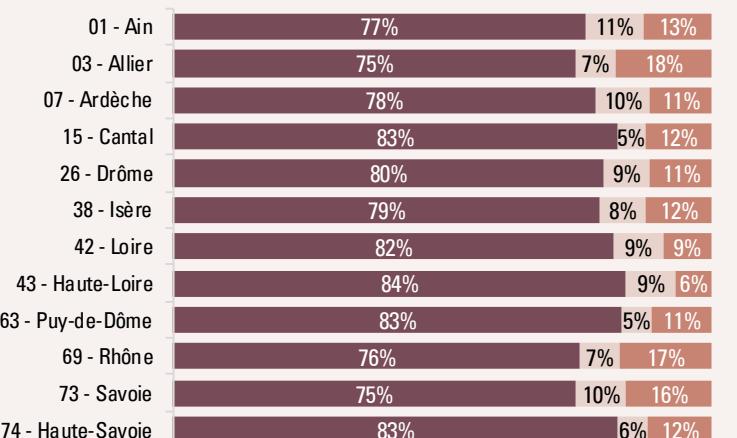
Source : Cerema, traitement CERC



I | CARACTÉRISTIQUES DU PARC TERTIAIRE

Origine des propriétaires dans chaque département

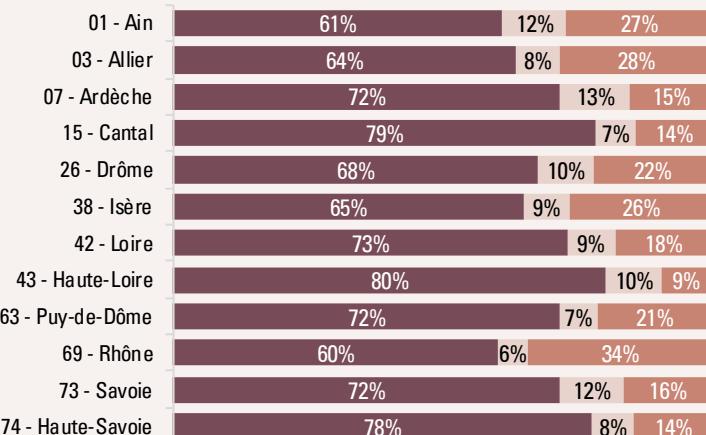
En nombre de locaux



■ Au sein du département ■ Un autre département de la région ■ en dehors de la région

Source : Cerema, traitement CERC

En surfaces principales et secondaires couvertes

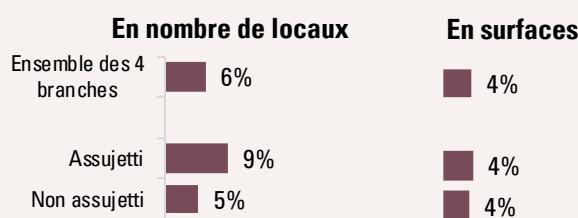


■ Au sein du département ■ Un autre département de la région ■ en dehors de la région

Source : Cerema, traitement CERC

Taux de vacance* des locaux

Taux de vacance des locaux



Source : Cerema, traitement CERC

Au-delà du fait que les propriétaires sont majoritairement situés en Auvergne-Rhône-Alpes, ils sont même le plus souvent domiciliés dans le département du local qu'ils possèdent.

En effet, le taux de propriétaire habitant le même département que le local possédé oscille :

- ★ Entre 75% et 84% selon le département en nombre de locaux.
- ★ Entre 60% et 79% selon le département en surfaces.

Par ailleurs, les surfaces détenues par des propriétaires non situées en Auvergne-Rhône-Alpes sont plus importantes dans les départements du Rhône (34%), mais aussi de l'Allier (28%), de l'Ain (27%) et de l'Isère (26%). Une analyse moins visible si elle est réalisée sur le nombre de local.

*La vacance est un type d'occupation du local qu'un propriétaire peut renseigner à l'occasion du remplissage de la taxe foncière. Les locaux vacants peuvent alors bénéficier d'exonérations fiscales sous conditions.

Les données de la variable de vacance sont considérées par le Cerema comme « indicatives, avec une fiabilité incertaine ». Cette analyse est donc à prendre avec précaution. Pour plus de détails sur la fiabilité de la donnée : [Cerema Nord-Picardie, Fiche 14 DNATLC, 2018](#)

6% des locaux et 4% des surfaces principales et secondaires couvertes de locaux sont indiqués comme vacants dans la base Cerema.

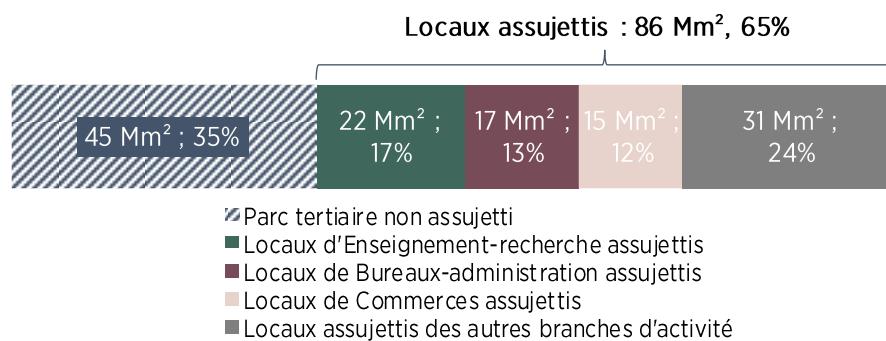
Résumé de la partie I

Caractéristiques du parc tertiaire

La modélisation ENERTER Tertiaire d'Energie Demain a permis d'identifier les segments prioritaires à cibler dans une stratégie de rénovation du parc tertiaire :

- ★ Les locaux assujettis correspondent à 65% de la surface chauffée du parc tertiaire. 3 branches dominent : Enseignement-Recherche (22 Mm²), Bureaux-administration (17 Mm²) et Commerces (15 Mm²). Les locaux assujettis de ces 3 branches couvrent à eux-seuls 42% de la surface totale du parc tertiaire, tout en étant concentrés sur un faible nombre de locaux (44 milliers, soit 12% du total).

Répartition des surfaces chauffées dans le parc tertiaire



Source : Energie Demain, traitement CERC

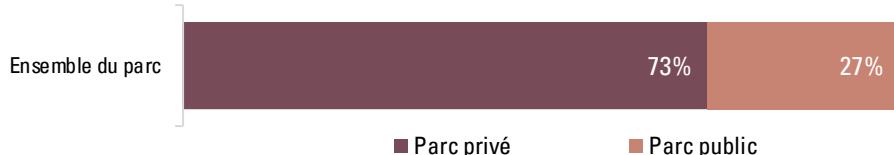
- ★ A l'inverse, certaines branches d'activité sont dispersées sur un nombre important de locaux (assujettis ou non assujettis) tout en représentant des surfaces chauffées encore relativement modestes : les locaux de Sport-Loisirs-Culture, Cafés-hôtels-restaurants, Habitat Communautaire, auxquels nous pouvons ajouter les locaux non assujettis d'Enseignement-recherche. En cumulé, ils représentent 36 Mm² (soit 28%) pour 130 milliers de locaux (soit 37%).
- ★ Les Commerces et Bureaux administration non assujettis représentent en revanche l'extrême dans la dispersion des surfaces, regroupant à eux deux 154 milliers de locaux (soit 43%) pour seulement 22,5 Mm² (soit 17%) de surfaces chauffées.



Le deuxième principal apport de cette caractérisation est l'estimation de la répartition entre parc privé et parc public :

- ★ L'ensemble du parc public est ainsi estimé à 27% des surfaces chauffées (30% sur les surfaces assujetties), avec des disparités départementales, le pourcentage variant entre 23% (Haute-Savoie) et 36% (Cantal). Le parc privé est estimé, quant à lui, à 73% des surfaces chauffées, allant de 64% (Cantal) à 77% (Haute-Savoie).

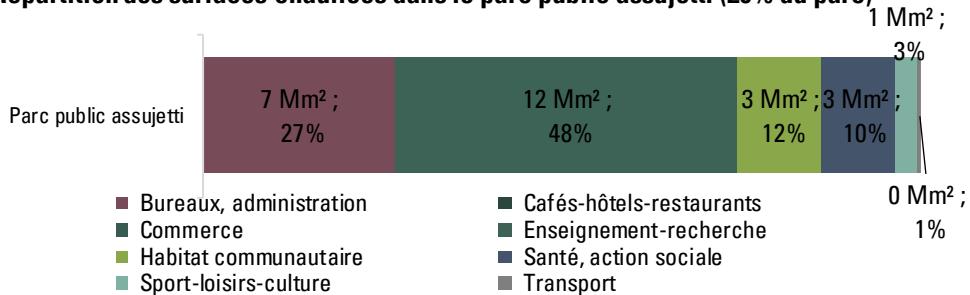
Répartition des surfaces chauffées par type de parc



Source : Energie Demain, traitement CERC

- ★ Les locaux assujettis du parc public sont une cible qui apparaît comme particulièrement intéressante dans le cadre d'une stratégie de rénovation, puisqu'ils concentrent un volume important de surfaces chauffées sur un très faible nombre de locaux : 26 Mm² (soit 20% du parc) pour 8 milliers de locaux (2%). Les surfaces de ces locaux assujettis se retrouvent principalement dans les branches Enseignement-recherche (12 Mm², 4 milliers de locaux) et Bureaux administration (7Mm², 2 milliers), Habitat Communautaire et Santé action sociale totalisant chacune 3 Mm².

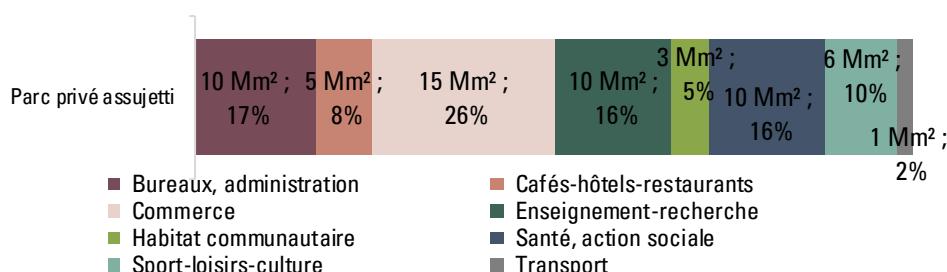
Répartition des surfaces chauffées dans le parc public assujetti (20% du parc)



Source : Energie Demain, traitement CERC

- ★ Les enjeux de rénovation sont particulièrement forts sur les locaux assujettis privés puisqu'ils représentent 60 Mm² (46% du parc) pour 58 milliers de locaux (16%). Les surfaces de ces locaux assujettis privés proviennent principalement des branches Commerces (15 Mm², 16 milliers de locaux), Bureaux administration (10 Mm², 17 milliers), Santé action sociale (10 Mm², 5 milliers) et Enseignement-recherche privé (10 Mm², 5 milliers).

Répartition des surfaces chauffées dans le parc privé assujetti (46% du parc)



Source : Energie Demain, traitement CERC

PARTIE II

Consommation énergétique du parc tertiaire

- 1 Consommation énergétique depuis 2010**
- 2 Par type d'usage énergétique**
- 3 Par branche d'activité**
- 4 Selon l'assujettissement**
- 5 Selon le secteur (privé / public)**
- 6 Selon l'ancienneté du parc**
- 7 Par département**
- 8 Rapportée à la surface chauffée**



1. La consommation énergétique du parc tertiaire depuis 2010

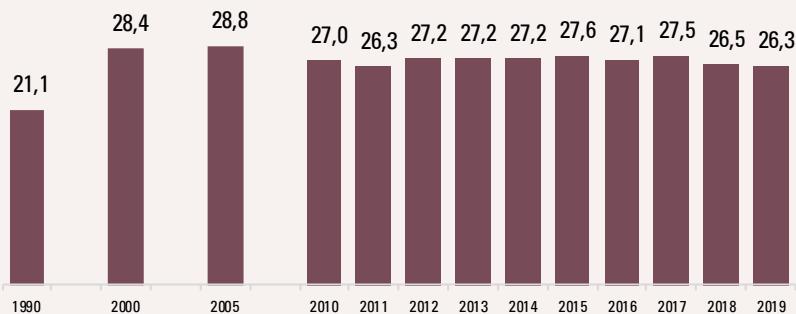
La consommation d'énergie finale des locaux tertiaires est relativement stable depuis 2010, entre 26,3 TWh et 27,6 TWh.

D'ici 2030, la consommation énergétique de la branche devrait progressivement baisser en raison de l'obligation réglementaire définie dans l'article L174-1 du Code de la construction et de l'habitation. Les objectifs fixés sont en effet de réduire la consommation des locaux tertiaires d'une surface supérieure à 1 000 m²* de -40% à 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050. Le point de référence de ces calculs est défini par les assujettis : une consommation annuelle qui ne peut être antérieure à 2010 ou le respect de seuils en valeurs absolus définies par décrets*.

La consommation de la branche tertiaire est estimée chaque année par l'Observatoire Régionale Climat-Air-Energie (ORCAE). En 2019, la consommation énergétique finale du secteur tertiaire a représenté 26,3 TWh, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne constatée entre 2010 et 2018 (27,1 TWh).

26,3 TWh
d'énergie finale
consommée
en 2019

Consommation de la branche tertiaire depuis 1990 (TWh)



Source : 2010-2019 ORCAE, traitement CERC

*Adopté lors de la loi ELAN de 2018, l'article L174-1 du Code de la construction et de l'habitation indique que « *des actions de réduction de la consommation d'énergie finale sont mises en œuvre dans les bâtiments (...) à usage tertiaire, afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à 2010.* »

Le périmètre des bâtiments tertiaires et le calcul des différents objectifs ont été précisés dans le décret tertiaire et les différents arrêtés dits valeurs absolus. Voir la [FAQ d'OPERAT](#) pour davantage de détails.

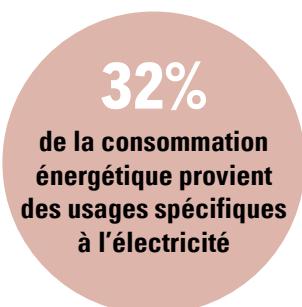
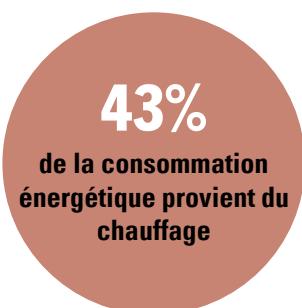


2. La consommation énergétique par type d'usage énergétique

Le chauffage des locaux tertiaires est le premier poste de consommation, bien que la proportion soit moindre que dans le logement résidentiel (62% en 2019*).

La part de l'électricité spécifique** est en effet importante dans le secteur tertiaire, représentant 32% de la consommation énergétique. Les usages consacrés à l'eau chaude sanitaire et la cuisson présentent une consommation moindre : 10% pour l'ECS et 6% pour la cuisson. La climatisation est un poste à ne pas négliger dans ce secteur, avec 9% des consommations énergétiques et des usages en plein développement (voir l'[étude CERC 2020 p34](#)).

Les gestes de rénovations « classiques » comme le renouvellement des équipements de chauffage, l'amélioration de l'isolation et le travail sur la ventilation peuvent donc être à l'origine d'économies d'énergies conséquentes sur la consommation de chauffage et de climatisation. En revanche, les usages de l'électricité spécifique correspondent directement aux activités des occupants. La modification de leurs comportements (ex : éteindre les ordinateurs, etc.) est donc également un levier d'action, même si les marges de manœuvre sont plus difficiles à connaître et propres à chaque branche d'activité (ex : agir sur ce poste ne signifie pas les mêmes actions entre un restaurant, un hôpital ou un bureau).

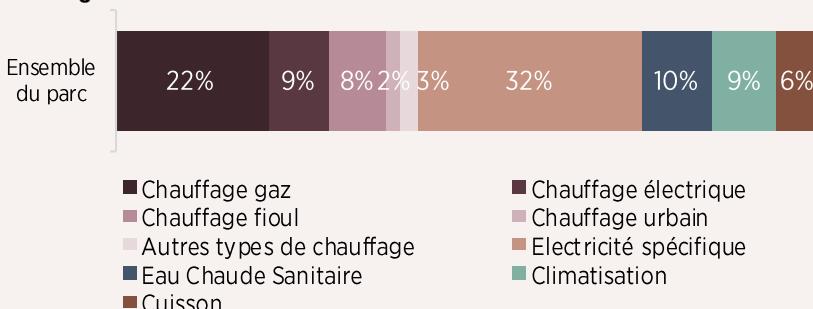


Consommation du parc tertiaire par type d'usage



Source : Energie Demain, traitement CERC

Consommation du parc tertiaire par type d'usage - énergie détaillée sur le chauffage



Source : Energie Demain, traitement CERC

Au niveau régional, le chauffage représente 12,4 TWh de la consommation énergétique et l'électricité spécifique 9,1 TWh, loin devant les autres usages (eau chaude sanitaire, climatisation, cuisson) <3 TWh chacun.

Le gaz représente près de la moitié de l'énergie de chauffage consommée (6,2 TWh), tandis que le fioul et l'électricité correspondent à 2,4 TWh chacun.

*Retrouvez la consommation énergétique du secteur résidentiel par usage en Auvergne-Rhône-Alpes sur <http://www.cercara.fr/MonSuiviRenov>

**L'électricité spécifique correspond à la consommation d'électricité dans des usages pour lesquels elle ne pourrait être remplacée par aucune autre source d'énergie.

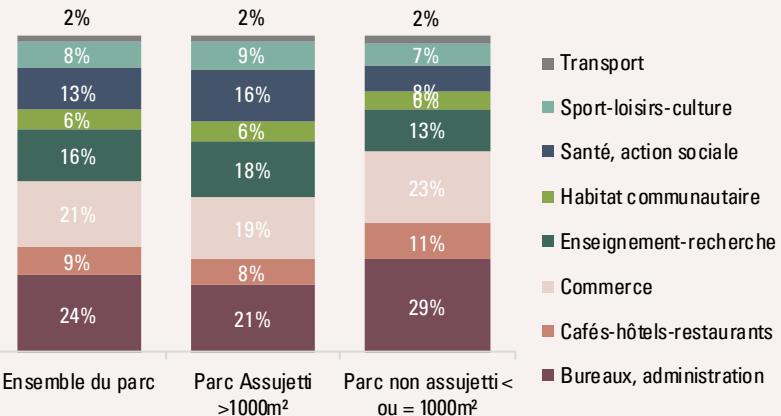
3. La consommation énergétique du parc tertiaire par branche d'activité

Les principales branches d'activité en termes de consommation énergétique du tertiaire sont les branches Bureaux administration (24%), Commerces (21%), Enseignement-recherche (16%) et Santé action sociale (13%).

Cette hiérarchie est relativement similaire entre locaux assujettis et non assujettis au décret tertiaire. Le poids de Bureaux administration et de Commerces est cependant logiquement supérieur dans le parc non assujetti (29% vs 21% et 23% vs 19%) au détriment de la branche Enseignement-recherche et Santé action sociale.

6,9 TWh
de la consommation énergétique provient de la branche d'activité Bureaux administration

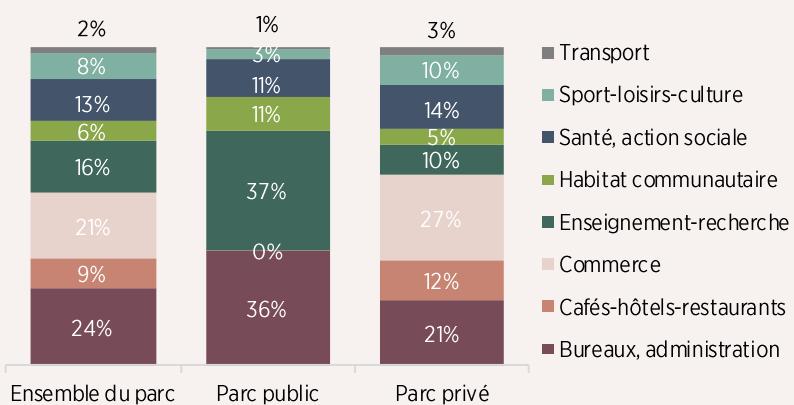
Consommation du parc tertiaire par branche d'activité de l'occupant



Source : Energie Demain, traitement CERC

Les branches Café-hôtels-restaurants, Habitat communautaire et Sport-loisirs-culture représentent chacune moins de 10% de la consommation énergétique et la branche Transport est marginale (2%).

Consommation du parc tertiaire par branche d'activité de l'occupant



Source : Energie Demain, traitement CERC

Dans le parc public, la consommation énergétique est équivalente entre les branches Enseignement-recherche et Bureaux administration, toutes deux représentant ≈2,5 TWh (sur un total de la consommation du parc public de 6,7 TWh). A elles seules, elles représentent près des ¾ de la consommation du tertiaire public.

Dans le parc privé, les Commerces représentent la première branche en termes de consommation (5,9 TWh), suivis de Bureaux administration (4,5 TWh). Ces deux secteurs cumulant près de la moitié de la consommation du parc tertiaire privé.

II | CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC TERTIAIRE

Ces chiffres par type de secteur et assujettissement permettent de tirer quelques réflexions dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de rénovation du parc tertiaire sur les branches les plus consommatoires :

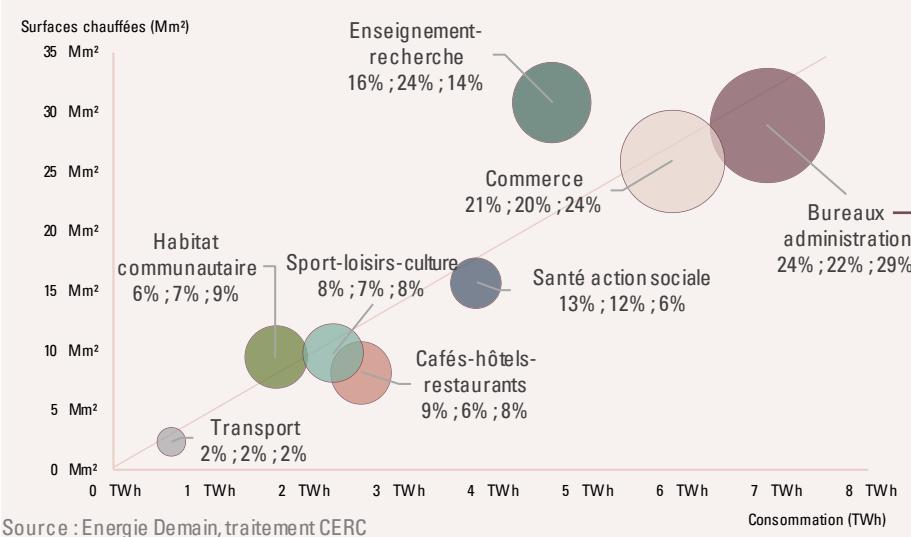
- ★ La branche Bureaux administration est une cible transverse – parc privé et public, assujetti ou non – représentant à chaque fois une consommation importante (au global : 6,9 TWh sur 28,6 TWh).
- ★ La branche de la Santé action sociale représente une consommation moins importante (3,8 TWh au global), mais elle partage également les caractéristiques d'une cible transverse privée / publique.
- ★ 2 cibles pourraient bénéficier d'une animation des acteurs et des actions spécifiques : les Commerces pour le privé (5,9 TWh) et l'Enseignement-recherche pour le public (4,6TWh).

Au final, le poids de chaque branche d'activité dans la consommation est similaire à ce que l'on a pu constater sur les surfaces chauffées en partie I (voir graphique ci-dessous). Seules 2 branches présentent des écarts notables :

- ★ La branche Enseignement-recherche, représentant 16% de la consommation énergétique mais 24% des surfaces chauffées (la consommation énergétique rapportée au m² est en effet inférieure sur cette branche, voir partie II.8).
- ★ La branche Cafés-hôtels-restaurants, représentant 9% de la consommation énergétique pour 6% des surfaces chauffées (consommation rapportée au m² plus importante, voir partie II.8).

Répartition de la consommation (X) et de la surface chauffée (Y) par branche d'activité

Le 1er pourcentage se rapporte à la consommation, le 2ème à la surface chauffée, le 3ème au nombre de locaux. La taille des bulles est proportionnelle aux nombres de locaux.



Note de lecture : Les locaux de bureaux, administrations représentent 24% de la consommation du parc, 22% de la surface chauffée et 29% du nombre de locaux.

II | CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC TERTIAIRE

Si le chauffage représente le plus souvent le premier poste de consommation, d'importantes disparités existent selon la branche d'activité.

Il est à noter que le chauffage est un point particulièrement crucial à traiter pour les locaux d'Enseignement-recherche, représentant plus de deux tiers de la consommation de cette branche (3,2 TWh).

A contrario, dans les Commerces, le chauffage ne représente qu'un tiers des consommations énergétiques (l'électricité spécifique pesant pour 47%).

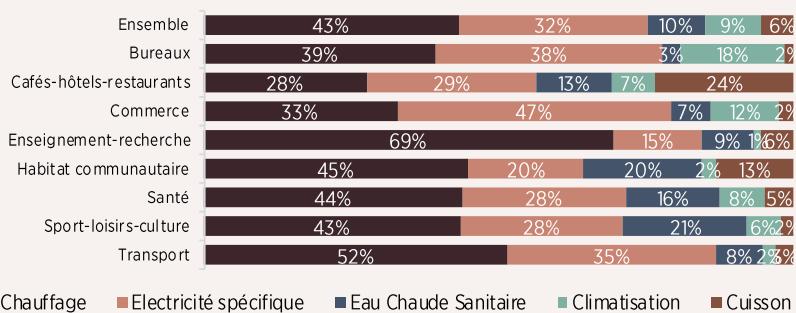
Pour les branches Bureaux administration, si la part de chauffage est proche de ce qui est constaté au global (39% versus 43% pour l'ensemble), le poids de la climatisation est plus fort (18% versus 9%).

Enfin, dans la branche Cafés-hôtels-restaurants et Habitat Communautaire, la cuisson apparaît comme un poste de consommation logiquement plus important (24% et 13% versus 6%).

69%

de la consommation énergétique de la branche Enseignement-recherche provient du chauffage

Consommation du parc tertiaire par type d'usage selon la branche d'activité



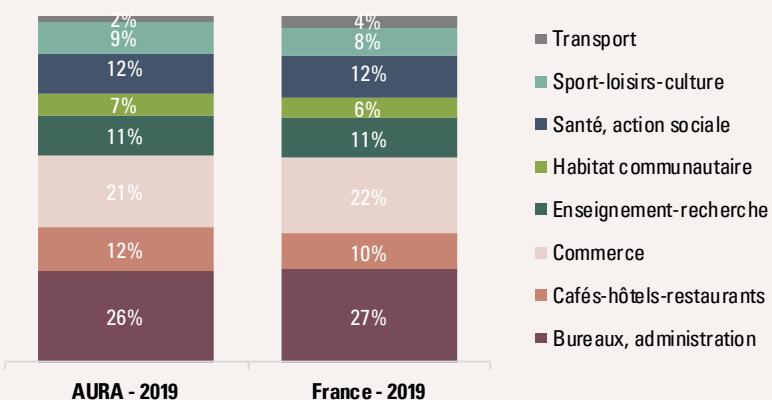
Source : Energie Demain, traitement CERC

Zoom : Comparaison des branches d'activité entre la région Auvergne-Rhône-Alpes et la France

Les données CEREN sont mobilisées dans cette comparaison entre les parcs tertiaires Auvergne-Rhône-Alpes et France. Des différences mineures existent avec les données de consommation Energie Demain par branches d'activité présentées auparavant (Voir le livrable « Parc tertiaire AURA - Analyse méthodologique des bases » pour plus de détails).

Le parc tertiaire Auvergne-Rhône-Alpes représente 13% de la consommation énergétique et des surfaces chauffées du parc tertiaire français. Des chiffres cohérents comparés à son poids en termes de population (12%).

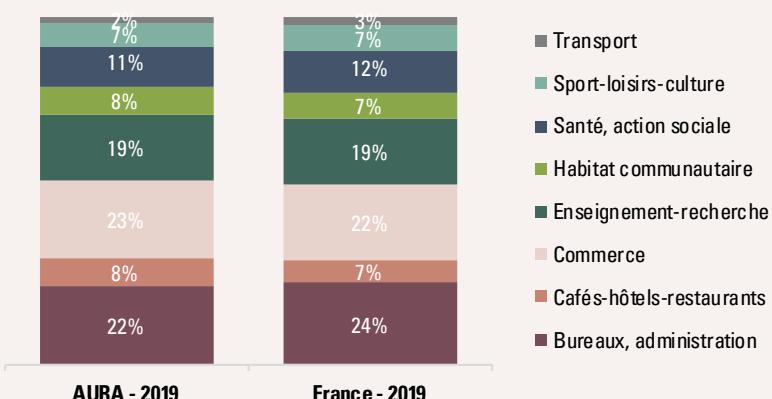
Consommation du parc tertiaire par branche d'activité de l'occupant



Source : CEREN, traitement CERC

En termes de répartition, le poids de chacune des branches d'activité est similaire à celui constaté au niveau national (+/- 1 pt), à la différence près de la branche Cafés-hôtels-restaurants qui représente 12% de la consommation en Auvergne-Rhône-Alpes versus 10% en France.

Surface chauffée par branche d'activité de l'occupant



Source : CEREN, traitement CERC

Sur l'indicateur des surfaces chauffées (en m²), l'écart sur la branche Cafés-Hôtels-Restaurants est moins visible (8% vs 7%).

La région Auvergne-Rhône-Alpes présente un profil très proche de la répartition nationale sur les surfaces chauffées.



4. La consommation énergétique selon l'assujettissement

Les locaux tertiaires assujettis au dispositif réglementaire éco énergie tertiaire ($>1000\text{m}^2$) représentent une consommation énergétique finale de 18,5 TWh, soit près des 2/3 de la consommation totale.

Ils représentent également 65% des surfaces chauffées (voir partie I).

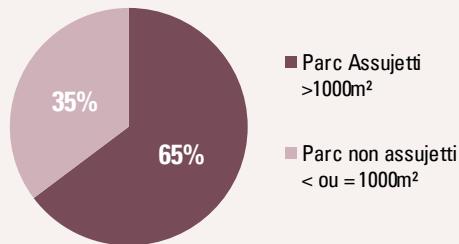
Consommation du parc tertiaire selon l'assujettissement	
2019	
Parc Assujetti $>1000\text{m}^2$	18,5 TWh
Parc non assujetti < ou = 1000m^2	10,1 TWh
Ensemble du parc	28,6 TWh

Source : Energie Demain, traitement CERC AURA

65%

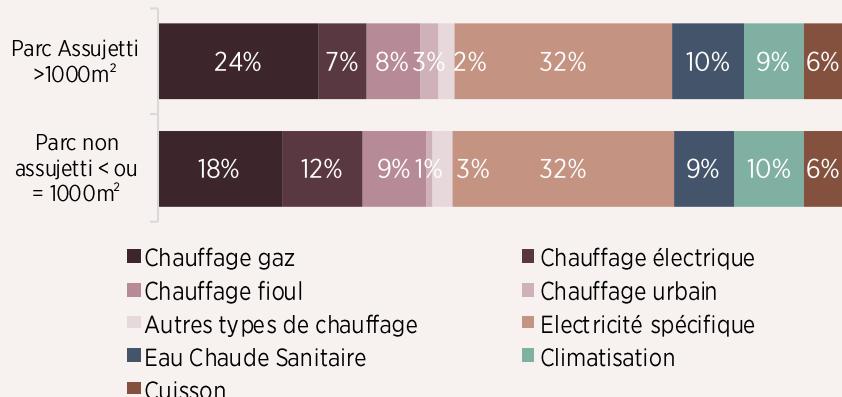
de la consommation énergétique provient des locaux $>1000\text{m}^2$, potentiellement assujettis au décret tertiaire

Consommation du parc tertiaire selon l'assujettissement



Source : Energie Demain, traitement CERC

Consommation du parc tertiaire par type d'usage - énergie détaillée sur le chauffage



Source : Energie Demain, traitement CERC

En termes de type d'usage, il n'y a que peu de différences entre les locaux assujettis et non assujettis.

Le seul écart sensible se porte sur l'énergie de chauffage mobilisée : les locaux assujettis consomment en proportion davantage de gaz (24%) que le petit tertiaire (18%), probablement en raison du moindre coût de cette énergie pour chauffer des grandes surfaces. A l'inverse, la consommation d'énergie liée au chauffage électrique apparaît plus importante pour les locaux non assujettis au décret. (12% vs 7%).

5. La consommation énergétique selon le secteur (privé / public)

3/4 de la consommation du parc tertiaire relève du parc privé, soit 21,9 TWh.

Il représente 73% des surfaces chauffées (voir partie I). Au sein du parc potentiellement non assujetti au décret tertiaire ($\leq 1\ 000\ m^2$), la consommation relevant du secteur privé est même plus importante, représentant 82%.

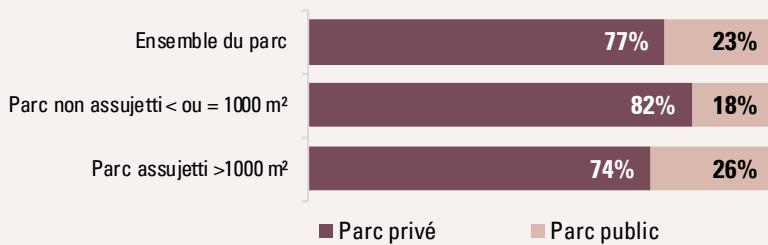
Par ailleurs, le parc privé assujetti (13,6 TWh, 48%) et non assujetti (8,3 TWh, 29%) représentent chacun plus de consommation énergétique que le parc public assujetti et le parc public non assujetti réunis (6,7 TWh, 23%).

L'environnement incitatif à la rénovation du parc tertiaire est pour l'instant encore majoritairement tourné vers les parcs publics (voir l'[étude CERC 2020 p20](#)). Au vu de la répartition de la consommation, la rénovation énergétique du parc tertiaire privé représente donc un enjeu majeur.

77%

de la consommation énergétique du parc tertiaire provient des locaux privés

Consommation du parc tertiaire par secteur



Source : Energie Demain, traitement CERC

Consommation énergétique du parc tertiaire selon l'assujetissement et le type de parc

2019

Parc privé Assujetti >1000m ²	13,6 TWh
Parc public Assujetti >1000m ²	4,9 TWh
Parc privé non assujetti <= 1000m ²	8,3 TWh
Parc public non assujetti <= 1000m ²	1,8 TWh
Ensemble du parc	28,6 TWh

Source : Energie Demain, traitement CERC AURA

6. La consommation énergétique selon l'ancienneté du parc

La consommation énergétique du parc tertiaire ne provient pas uniquement des anciens locaux (≥ 50 ans).

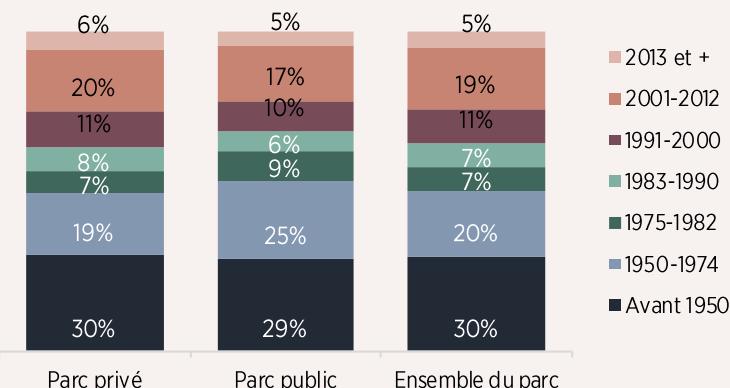
La consommation énergétique totale se répartit entre 8,5 TWh dans les locaux tertiaires construits avant 1950 (30%), 8 TWh entre 1950 et 1982 (27%), 5,2 TWh entre 1983 et 2000 (18%), et 7 TWh depuis 2001 (24%).

La répartition des consommations énergétiques selon l'année de construction est assez peu différente entre le parc privé et public. Seule la période 1950-1974 représente légèrement plus dans la consommation énergétique publique que dans le privé (25% vs 19%).

58%

de la consommation énergétique du parc tertiaire provient de locaux construits avant 1983

Consommation du parc tertiaire selon l'ancienneté du parc et le secteur

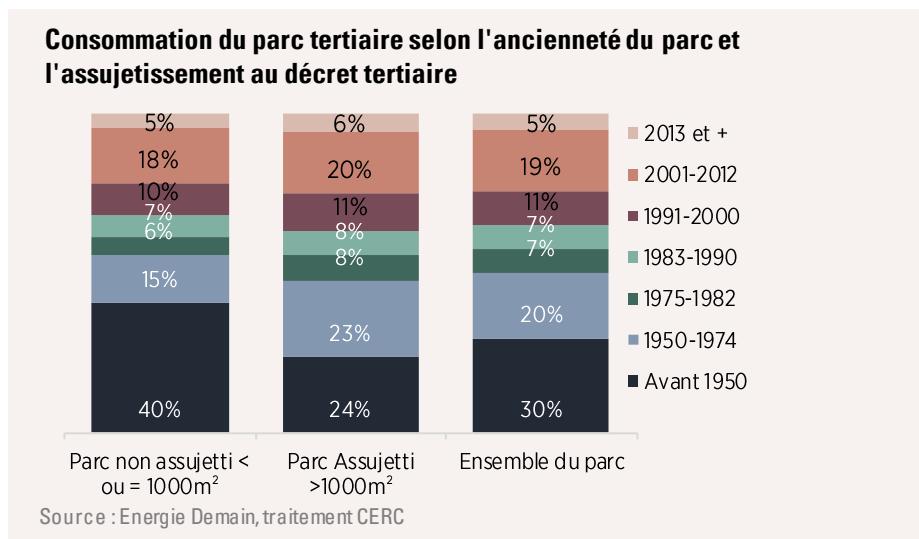


Source : Energie Demain, traitement CERC

En revanche, la distribution est assez différente entre le parc assujetti et non assujetti au décret tertiaire :

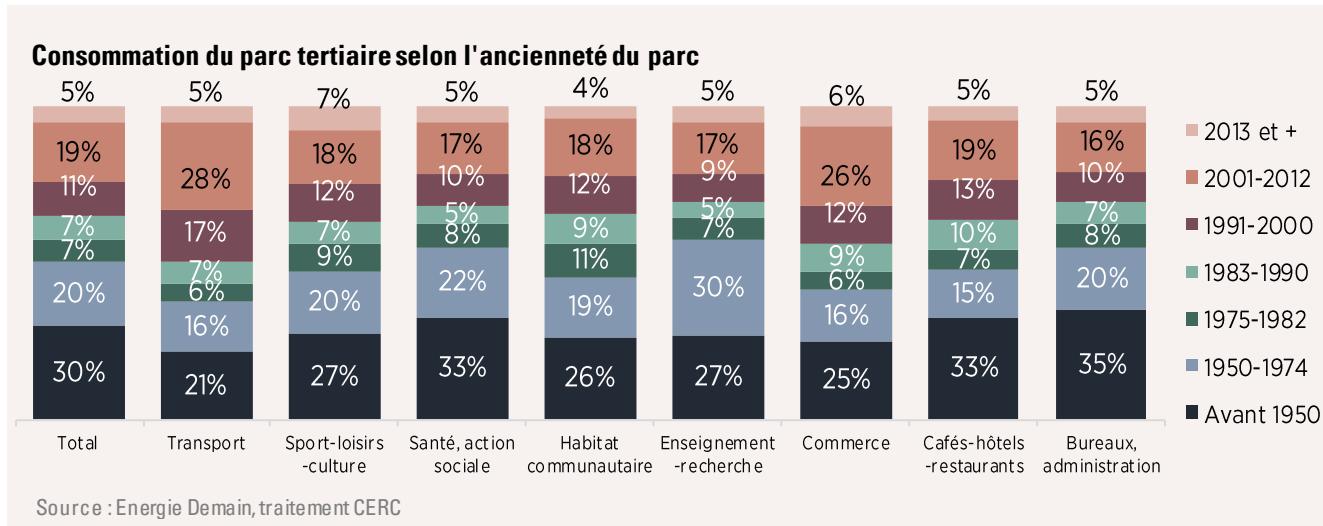
- ★ La part des consommations énergétiques des locaux datant d'avant 1950 est plus importante dans le « petit tertiaire » que dans les locaux $>1000m^2$ (40% vs 24%).
- ★ A contrario, la période 1950-1974 représente une plus grande part de la consommation dans le parc assujetti (23% vs 15%).

II | CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC TERTIAIRE



Des différences de consommation entre branches sont en revanche notables selon les années de construction :

- ★ La consommation des Commerces datant d'avant 1983 est plus faible qu'au global (47% versus 57%), de même que celle des transports (44% vs 57%).
- ★ Bureaux-administration, Santé-action sociale et Enseignement-recherche regroupent les parcs d'avant 1983 les plus énergivores, représentant respectivement 63%, 63% et 64% de la consommation (contre 57% au global). L'Enseignement-recherche se distingue notamment par une part de consommation importante provenant des locaux construits entre 1950 et 1974 (30% vs 20% au global).



II | CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC TERTIAIRE

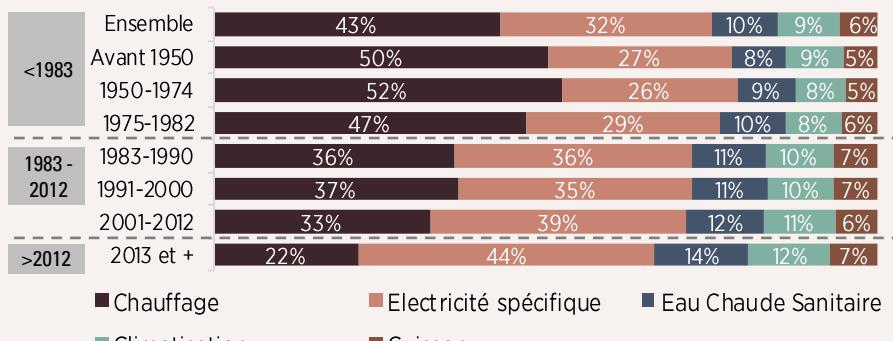
Le chauffage, 1er poste de consommation en général, représente près de la moitié des consommations dans les locaux datant d'avant 1983.

Il correspond cependant encore environ à un tiers des consommations dans les locaux de 1983 à 2012 et se trouve alors au même niveau que l'électricité spécifique. Seuls les locaux construits après la mise en application de la RT 2012 ont une consommation de chauffage réduite (moins d'un quart ; la part d'Electricité Spécifique est alors plus importante 44% versus 32%).

52%

de la consommation énergétique du parc tertiaire construit entre 1950 et 1974 provient du chauffage

Consommation du parc tertiaire par type d'usage selon l'ancienneté du parc



Source : Energie Demain, traitement CERC

7. La consommation énergétique par département

La consommation énergétique du parc tertiaire est logiquement forte dans les départements ayant un poids économique élevé : le Rhône cumule 8,1 TWh (28% de la consommation régionale) et l'Isère 4,4 TWh (soit 15%).

La consommation énergétique des départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de la Loire et de le Puy-de-Dôme est assez similaires (entre 2,1 et 3 TWh par département).

Les autres départements (Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Haute-Loire) sont en retrait, avec une consommation départementale comprise entre 0,5 TWh (Cantal) et 1,8 TWh (Ain).

Cette répartition générale du poids de chaque département se retrouve lorsque l'on étudie la consommation du parc privé ou celle du parc public (écart de +/- 2 points maximum). A l'exception du Rhône, dont le poids est plus important dans le parc privé (parc privé : 29%, parc public : 25%).

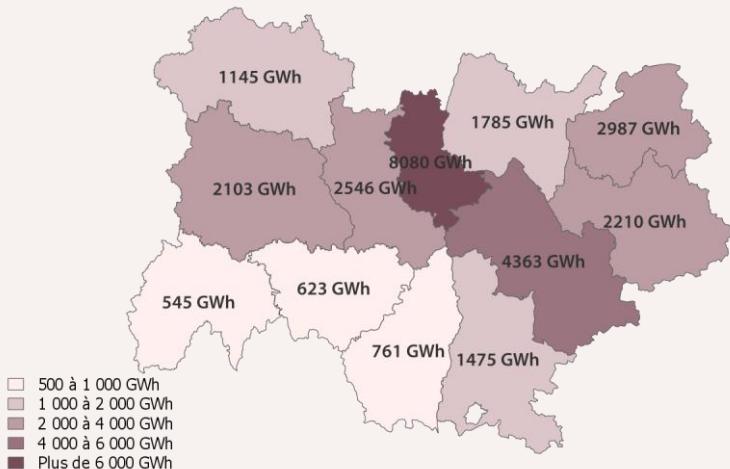
Le Rhône est également sur-représenté lorsque l'on se focalise sur la consommation énergétique des locaux assujettis $\geq 1000\text{m}^2$ (parc assujetti : 34%, parc non assujetti : 18%).

28%

de la consommation énergétique du parc tertiaire provient des locaux situés dans le Rhône

II | CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC TERTIAIRE

Répartition des consommations par département

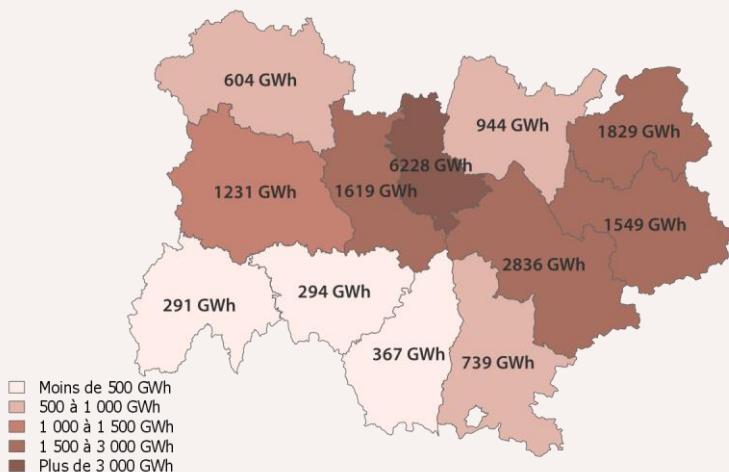


AURA : 28,6 TWh

Avec 8,1 TWh, le Rhône représente 28% des consommations du parc tertiaire, suivi de l'Isère (4,4 TWh, 15%).

Les départements du Cantal, de la Haute-Loire et de l'Ardèche ne consomment en revanche en cumulé que 7% de la consommation du parc tertiaire régional.

Répartition des consommations par département – Locaux potentiellement assujettis

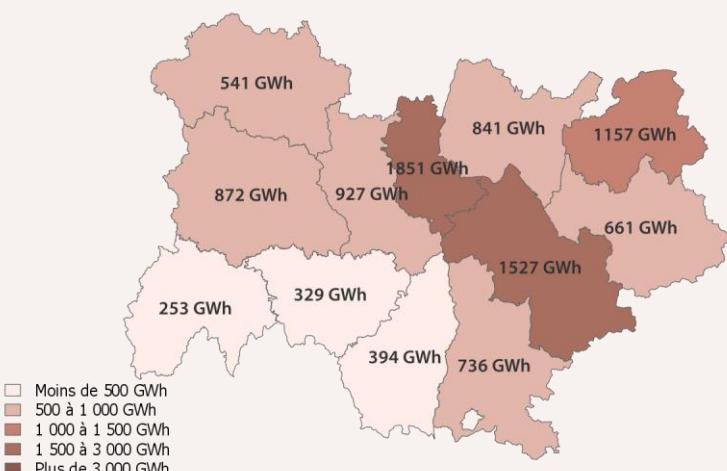


AURA : 18.5 TWh

Sur les surfaces assujetties, le Rhône représente 34% de la consommation (6,3 TWh), et l'Isère 15% (2,8 TWh).

Les départements du Cantal, de la Haute-Loire et de l'Ardèche ne cumulent ensemble que 5% de la consommation du parc tertiaire assujetti.

Répartition des consommations par département – Locaux potentiellement non assujettis



AURA : 10,1 TWh

Sur les surfaces non assujetties, le Rhône ne représente plus que 18%, même s'il reste le 1^{er} département en valeur absolue (1,8 TWh). L'Isère a en revanche un poids similaire (15%, 1,5 TWh).

La consommation énergétique des locaux non assujettis est proche de celle des locaux assujettis pour 6 départements (Ain, Allier, Cantal, Drôme, Ardèche et Haute-Loire).

8. La consommation énergétique rapportée à la surface chauffée

Tous usages énergétiques confondus, la consommation énergétique du parc tertiaire en Auvergne-Rhône-Alpes est de 219 kWh/m² par an.

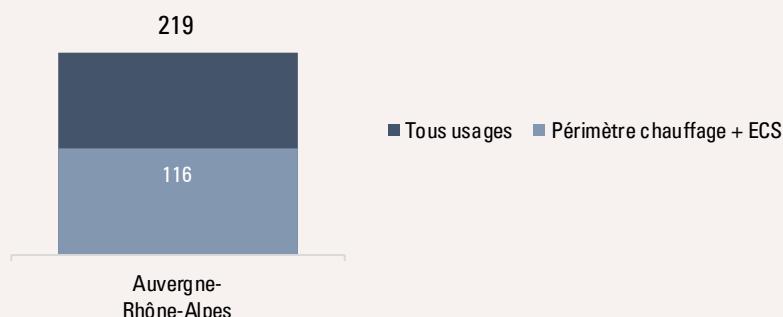
Cette valeur de 219 kWh/m² par an est obtenue d'après les données Energie Demain (énergie finale corrigée des variations climatiques).

Elle est très proche du chiffre calculé à partir des données CEREN 2019 : 226 kWh/m² par an en Auvergne-Rhône-Alpes et 223 kWh/m² par an en France.

Les usages chauffage + eau chaude sanitaire correspondent à 53% de cette consommation.



Consommation énergétique par m²

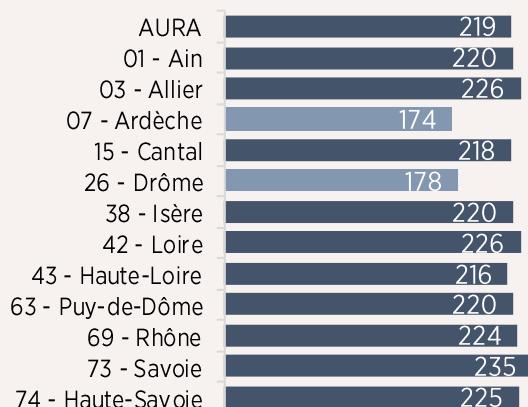


Source : Energie Demain, traitement CERC

La consommation énergétique par m² se situe dans un intervalle restreint entre 216 et 235 kWh/m² dans 10 départements sur 12 à l'exception de deux départements, l'Ardèche et la Drôme (174 et 178 kWh/m²) du fait de besoins de chauffage moins importants.

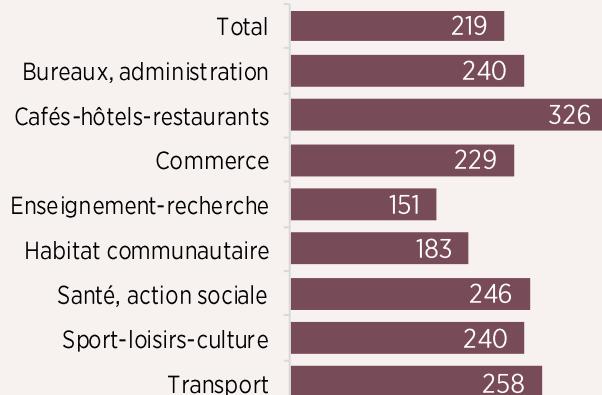
Rapporté au m², la branche Cafés-hôtels-restaurants consomme le plus. Les locaux d'Enseignement-recherche et Habitat Communautaire ont en revanche des consommations proportionnellement plus faibles.

Consommation énergétique par m² par département



Source : Energie Demain, traitement CERC

Consommation énergétique par m² par branche d'activité



Source : Energie Demain, traitement CERC



II | CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC TERTIAIRE

Des valeurs de consommation énergétique sur le chauffage rapportée à la surface proches de celles constatées sur les immeubles dans le parc résidentiel.

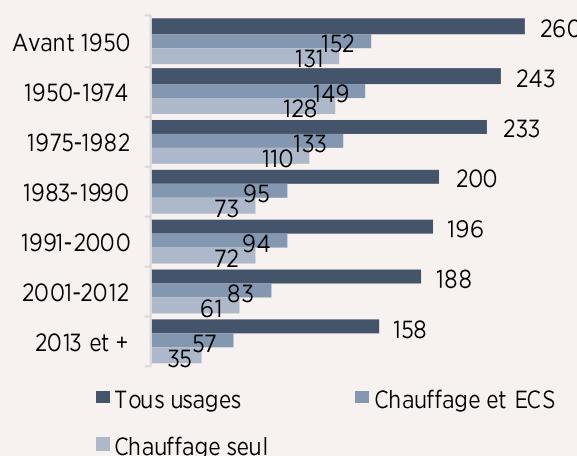
En effet, l'analyse détaillée du parc résidentiel existant (Source : Pacte 2017*) donne différentes valeurs de référence pour les immeubles collectifs et les maisons individuelles sur la consommation énergétique du chauffage en kWh/m² par an :

	Immeuble	Maison individuelle
Avant 1948	Immeuble de bourg ancien 132 kWh/m ²	Maison de bourg 167 kWh/m ²
1948-1974	Petit collectif divers 157 kWh/m ²	Pavillon 164 kWh/m ²
1975-1981	Petit collectif divers 95 kWh/m ²	Pavillon 134 kWh/m ²
1982-1989	Immeuble 61 kWh/m ²	Pavillon 100 kWh/m ²
1990-2000	Immeuble 56 kWh/m ²	Pavillon 89 kWh/m ²

Source : PACTE 2017

131 kWh/m²
consommée en moyenne par an pour le chauffage dans les locaux tertiaires datant d'avant 1950

Consommation énergétique par m² par période de construction (kWh/m² par an)



Source : Energie Demain, traitement CERC

Le parc tertiaire en général (sans détails précis sur les caractéristiques du bâti) présente, assez logiquement, des valeurs davantage comparables aux immeubles qu'aux maisons individuelles par période de construction sur les consommations de chauffage :

- ★ Avant 1950, 131 kWh/m² (immeuble de bourg ancien 132 kWh/m²)
- ★ 1950-1974, 128 kWh/m² (Petit collectif divers 157 kWh/m²)
- ★ 1983-1989, 73 kWh/m² (Immeuble 61 kWh/m²)
- ★ 1991-2000, 72 kWh/m² (Immeuble 56 kWh/m²)

*Pour en savoir plus : [Analyse détaillée du parc résidentiel existant](#), Pacte 2017, p62 pour les immeubles et p40 pour les maisons individuelles. Différentes valeurs de référence sont disponibles.

Résumé de la partie II

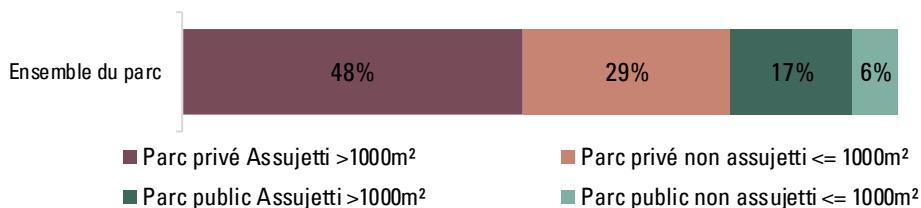
Consommation énergétique du parc tertiaire

La modélisation ENERTER Tertiaire permet d'associer des consommations énergétiques à la caractérisation du parc tertiaire Auvergne-Rhône-Alpes réalisée en partie I*.

Quelques enseignements-clés à retenir :

- ★ La mobilisation du parc privé assujetti apparaît comme essentielle pour atteindre les objectifs du décret tertiaire. En effet, l'atteinte du seuil de -40% de la consommation énergétique d'ici 2030 risque de dépendre principalement de cette catégorie. Les efforts sont plus particulièrement à mener sur les locaux privés assujettis de Bureaux administration ($\approx 17\ 000$ locaux, $10\ Mm^2$, 8% de la consommation) et Commerces ($\approx 16\ 000$ locaux, $15\ Mm^2$, 13%).

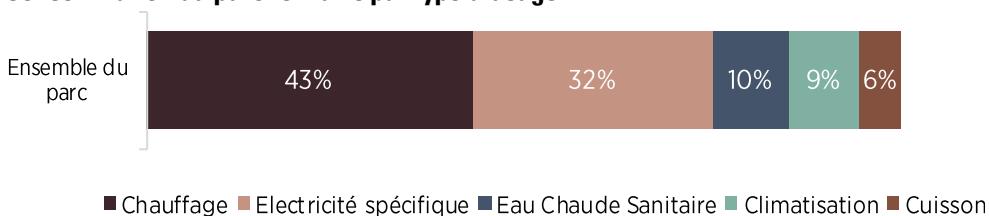
Consommation du parc tertiaire par secteur et assujetissement



Source : Energie Demain, traitement CERC

- ★ La rénovation du parc tertiaire ne peut pas se concentrer uniquement sur les usages énergétiques du chauffage des bâtiments, l'électricité spécifique représentant 32% de la consommation (éclairage, électroménager, électronique...).

Consommation du parc tertiaire par type d'usage



Source : Energie Demain, traitement CERC

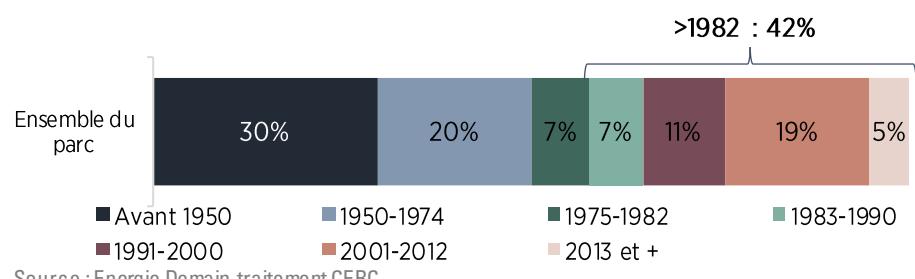
- ★ Les usages sont différents entre les branches d'activité : la climatisation est très présente dans les Bureaux administration, l'électricité spécifique dans les Commerces, le chauffage dans l'Enseignement-recherche, l'Eau Chaude Sanitaire dans les locaux Sports-Culture-Loisirs, Habitat Communautaire, Santé action sociale et la cuisson dans les Cafés-hôtels-restaurants.

*A noter, si des différences existent avec les autres sources de données (ORCAE, CEREN), elles demeurent mineures et ne remettent pas en cause les principaux enseignements que l'on peut tirer des estimations Energie Demain.



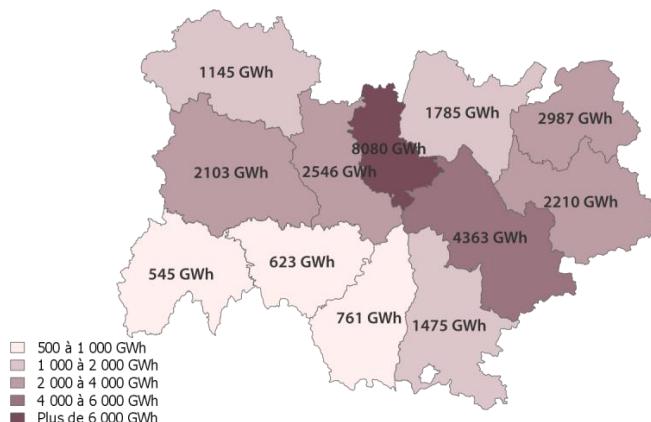
- ★ Si les locaux les plus anciens sont les plus énergivores (notamment en raison du chauffage, représentant alors près de la moitié des usages énergétiques), le parc postérieur à 1982 est aussi une cible de rénovation à considérer, correspondant à 42% de la consommation.

Consommation du parc tertiaire selon l'ancienneté du parc



- ★ Des différences territoriales, liées, logiquement, à leur poids économique existent. Ainsi, les départements du Rhône et de l'Isère concentrent respectivement 28% et 15% de la consommation et des surfaces chauffées, tandis qu'en cumulé les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et de l'Ardèche ne correspondent qu'à 11%.

Répartition des consommations par département



- ★ Dans les départements de l'Ain, de l'Allier, du Cantal, de la Drôme, de l'Ardèche et de la Haute-Loire, la consommation énergétique des locaux non assujettis est équivalente à celle des locaux assujettis. Dans ces cas-là, il peut être intéressant de flétrir indifféremment les actions de rénovation énergétique du parc tertiaire, sans les différencier selon le caractère assujetti ou non des locaux.

Part des locaux assujettis dans la consommation énergétique par département



PARTIE III

Ce qu'il faut retenir par branches d'activité et par département

- 1 Ce qu'il faut retenir par branche d'activités**
- 2 Ce qu'il faut retenir des spécificités départementales**
- 3 La répartition des locaux tertiaires par EPCI**



1. Ce qu'il faut retenir par branche d'activités

Les analyses ci-dessous reprennent les synthèses des fiches dédiées aux branches d'activité.

Ces fiches sont téléchargeables via les liens indiqués ci-dessous et permettent d'accéder à une lecture détaillée des résultats par branche d'activité.

Bureaux administration

→ Accéder à la fiche [Bureaux administration](#)

Bureaux administration est la 1^{ère} branche d'activité en termes de consommation mais aussi en termes de nombre de locaux. Les efforts de rénovation pourront être dirigés vers locaux privés ou publics assujettis ($\geq 1000m^2$), représentant déjà 19 000 locaux.

La branche Bureaux administration concentre un quart de la consommation énergétique du parc tertiaire régional. Une place logique du fait de son poids important dans l'activité économique : 30% des salariés de la région relèvent d'activités de cette branche.

C'est une branche d'activité dont les surfaces sont peu concentrées. A elle seule, elle représente en effet 29% des locaux tertiaires de la région, avec plus de la moitié de ces locaux estimés à une taille inférieure à 100 m².

Le secteur public représente 35% des surfaces chauffées de cette branche (versus 27% en moyenne). Au sein du secteur public, ce sont les locaux assujettis qui cumulent le plus de surfaces chauffées (les deux tiers), ce qui en fait une cible de choix pour la rénovation énergétique en raison de la forte concentration des surfaces ($\approx 2 100$ locaux). Sur le secteur privé, les efforts de rénovation pourront portés sur le parc assujetti, représentant 34% de la consommation concentrée sur 16% du nombre de locaux. Une attention au ciblage sera probablement nécessaire ; ce segment correspondant à $\approx 17 000$ locaux à l'échelle de la région.

Les propriétaires de ces locaux sont principalement des SCI et des investisseurs professionnels, les personnes physiques ne cumulant que 11% des surfaces.

Cafés-hôtels-restaurants

→ Accéder à la fiche [Cafés-hôtels-restaurants](#)

Cafés-hôtels-restaurants est une branche de taille modeste où les hôtels assujettis au décret tertiaire peuvent être ciblés pour la rénovation énergétique.

La branche d'activité Cafés-hôtels-restaurants est d'une taille similaire à Habitat Communautaire et Sport-Loisirs-Culture (respectivement 6%, 7% et 7% des surfaces chauffées).

La consommation énergétique est, en revanche, proportionnellement plus importante (9%), avec des usages Cuisson particulièrement importants (24% versus 6% toutes branches confondues).

Au sein de cette branche, les hôtels et hébergements similaires concentrent l'essentiel des surfaces (59%) et de la consommation énergétique (57%) tout en ne représentant que 19% des locaux (soit $\approx 5 500$ locaux). Cette activité est donc une cible de choix pour la rénovation énergétique. A noter que les trois quarts de ces surfaces assujetties au décret tertiaire correspondent à des hôtels confort ou supérieurs (à partir de 2 étoiles).

Dans cette branche d'activité, la propriété des locaux assujettis est hétérogène : 28% des surfaces étant associées à des SCI, 24% à des investisseurs professionnels et 12% à des personnes physiques.



Commerce

→ Accéder à la fiche [Commerce](#)

Une branche d'activité très hétérogène, concentrant un quart des locaux du parc tertiaire et où les efforts de rénovation peuvent être dirigés vers les grandes et très grandes surfaces (activités qui concentrent la majorité des surfaces assujetties).

Les Commerces sont la 2^{ème} branche d'activité en termes de consommation énergétique, en adéquation avec son poids économique, 19% des salariés de la région travaillant dans cette branche.

Elle regroupe une grande variété d'activité : la consommation énergétique se partage notamment entre 36% venant de commerces de détails non alimentaires, 22% des activités avec process, 18% du grand commerce alimentaire et 14% du commerce de gros.

Les locaux assujettis au décret tertiaire sont estimés par la modélisation Energie Demain à 19% du nombre de locaux pour 61% de la consommation énergétique. Cette cible prioritaire de rénovation énergétique représente cependant déjà ≈16 000 locaux.

Selon les données Cerema Eco-Energie Tertiaire, les surfaces assujetties proviennent principalement de locaux de grande surface (400-2499 m² : 41%) ou très grande surface ($\geq 2500\text{ m}^2$: 35%). La majorité de la propriété des locaux assujettis repose sur des SCI (40% des surfaces) et des investisseurs professionnels (29%).

Enseignement-recherche

→ Accéder à la fiche [Enseignement-recherche](#)

1^{ère} branche d'activité en termes de surfaces chauffées (24% du parc), elle ne correspond qu'à 16% de la consommation énergétique (3^{ème} place après Bureaux administration et Commerce).

Le chauffage est de loin le principal usage énergétique, représentant plus de deux tiers des consommations (dont 39% provenant du chauffage au gaz et 15% du chauffage au fioul).

C'est une branche d'activité dont les surfaces sont relativement concentrées, le parc assujetti représentant 71% des surfaces et des consommations énergétiques (versus 65% toutes branches confondues).

Les locaux d'enseignement secondaire (collèges, lycées) peuvent être privilégiés en termes de rénovation énergétique, en raison de la concentration des surfaces et de la consommation (52% et 53%) sur 25% des locaux de la branche, soit ≈13 000 locaux.

Pour un nombre de locaux similaires (≈13 000 locaux), l'Enseignement-recherche supérieur ne représente que 14% de la consommation.

L'Enseignement-primaire se situe à mi-chemin en termes de concentration, pesant pour un tiers de la consommation, répartie sur ≈25 000 locaux (soit 49%).

A noter que le secteur privé représente une part non négligeable de cette branche d'activité : il est estimé à 46% des surfaces chauffées ou de la consommation. La moitié de ces surfaces privées appartiennent à des locaux d'Enseignement secondaire, un quart à ceux de l'Enseignement Supérieur et un quart à l'Enseignement Primaire (ces derniers étant sous-représentés dans le privé).



Habitat communautaire

→ Accéder à la fiche [Habitat communautaire](#)

Habitat Communautaire est une branche de taille modeste où les maisons de retraite pèsent pour 43% de la consommation.

La branche Habitat Communautaire est d'une taille similaire à Cafés-hôtels-restaurants et Sport-Loisirs-Culture (les trois représentant chacune 6 ou 7% des surfaces chauffées).

Le poids du secteur public est particulièrement important (41% des surfaces chauffées versus 27% toutes branches confondues). Au sein du secteur public, les locaux publics assujettis représentent plus de trois quarts des surfaces, ce qui en fait une cible privilégiée pour la rénovation énergétique en raison de la forte concentration des surfaces sur ≈1 200 locaux.

Si le chauffage demeure le principal usage énergétique (45%), l'Eau Chaude Sanitaire et la Cuisson sont deux postes de consommation importants du fait de l'accueil durable de résidents (ECS : 20% versus 10% toutes branches confondues, Cuisson : 13% versus 6%).

A l'intérieur de cette branche, les maisons de retraite peuvent être ciblées, représentant 43% de la consommation énergétique provenant de seulement 15% des locaux, soit ≈5 000 locaux.

Santé action sociale

→ Accéder à la fiche [Santé action sociale](#)

Si la branche Santé action sociale n'est que la 4ème branche d'activité en termes de consommation énergétique, ses surfaces chauffées sont particulièrement concentrées sur un nombre restreint de locaux.

Il s'agit de la branche où les surfaces sont les plus concentrées : 32 000 locaux, soit 6%, représentent 13% de la consommation régionale. La taille moyenne des locaux est de 750 m², contre 370 m² en moyenne toutes branches confondues. Enfin, la part que représente le parc assujetti dans les surfaces chauffées est la plus élevée de toutes les branches (79% versus 65% en moyenne).

Les usages énergétiques sont proches de la moyenne - le chauffage pesant pour 44% de la consommation - à l'exception du poste Eau Chaude Sanitaire, légèrement sur-représenté (16% versus 10% en moyenne).

Au sein même de cette branche, les locaux d'activités hospitalières représentent 55% de la consommation énergétique de la branche concentrée sur 26% des locaux, soit ≈5 400 locaux.



Sport-loisirs-culture

→ Accéder à la fiche [Sport-loisirs-culture](#)

Sport-loisirs-culture est une branche d'activité de taille modeste où les locaux assujettis au décret tertiaire sont les locaux à privilégier pour la rénovation énergétique.

La branche Sport-loisirs-culture est d'une taille similaire à Cafés-hôtels-restaurants et Habitat communautaire (les trois représentant chacune 6 ou 7% des surfaces chauffées).

Comme sur les autres branches d'activité, les locaux assujettis peuvent être privilégiés pour la rénovation énergétique, représentant plus de deux tiers des surfaces chauffées et de la consommation, tout en ne correspondant qu'à $\approx 5\,600$ locaux, soit 20%.

Si le chauffage demeure le principal usage énergétique (43%), l'Eau Chaude Sanitaire est un poste important de consommation (ECS : 21% versus 10% toutes branches confondues).

Transport

→ Accéder à la fiche [Transport](#)

Plus petite branche d'activité du parc tertiaire, elle présente l'avantage de concentrer l'essentiel des consommations énergétiques sur $\approx 1\,300$ locaux.

Le transport est une branche d'activité marginale, représentant 2% du parc tertiaire que ce soit en termes de nombre de locaux, de surfaces chauffées ou de consommation énergétique.

Le poids du chauffage est particulièrement important : 52% de la consommation énergétique versus 43% toutes branches confondues.

Le secteur public est peu présent dans cette branche, il ne représente que 1% des locaux et 8% des surfaces chauffées.

La cible prioritaire de rénovation demeure les locaux assujettis, concentrant 60% des surfaces chauffées et 61% de la consommation énergétique sur un nombre restreint de locaux : 21%, soit $\approx 1\,300$.

Ces locaux sont majoritairement détenus par des SCI (43%) et des personnes physiques (16%).



2. Ce qu'il faut retenir par département

Les analyses ci-dessous reprennent les synthèses des fiches dédiées aux départements.

Ces fiches sont téléchargeables via les liens indiqués ci-dessous et permettent d'accéder à une lecture détaillée des résultats par département.

01 - Ain

→ Accéder à la fiche départementale de */l'Ain*

Le département de l'Ain se situe à la 7ème place en termes de consommations énergétiques, son parc représentant ≈29 000 locaux et 8,1 millions de m².

Le parc tertiaire de l'Ain a un profil très similaire au parc régional, en termes de répartition entre parc privé et public, d'ancienneté du parc ou d'usage énergétique. Comme en Auvergne-Rhône-Alpes, les branches des locaux de Bureaux-administration, Commerces et Enseignement-recherche sont les plus consommatrices d'énergie (respectivement 24%, 22%, 17% de la consommation).

Sur le parc assujetti au décret tertiaire (>1000m²), l'Ain se démarque toutefois avec une part plus faible dans les surfaces chauffées que dans la région (55% versus 65%), une sur-représentation dans le parc public assujetti de l'Enseignement-recherche (55% versus 48%) et un poids plus important de la Santé action sociale dans le parc privé assujetti (25% versus 16%).

Dans ce parc assujetti, les branches Enseignement-recherche publique, Bureaux-administration publiques, Commerces privés et Santé action sociale privée sont les plus importantes en termes de consommations énergétique et de surfaces chauffées, tout en demeurant concentrées sur un petit nombre de locaux (<1 000 locaux chacune).

Le parc non assujetti ayant une consommation proche du parc assujetti (47%), des actions sur les locaux <1000 m² pourraient permettre des économies d'énergies importantes à l'échelle départementale.

03 - Allier

→ Accéder à la fiche départementale de */l'Allier*

Le parc tertiaire de l'Allier correspond à ≈17 000 locaux et 5,1 millions de m² pour 4% de la consommation énergétique régionale.

L'Allier se démarque nettement de la moyenne régionale sur l'ancienneté de son parc tertiaire : 37% des surfaces ont été construites avant 1950 (contre 25% dans la région) et elles représentent 43% de la consommation énergétique tertiaire (versus 30%).

Le parc assujetti de l'Allier concentre proportionnellement moins de surfaces chauffées que la moyenne régionale (54% versus 65%). Le poids des locaux de Bureaux administration dans l'Allier est également moindre (19% versus 22%), une sous-représentation se voyant notamment dans le parc privé assujetti (9% versus 17%) au profit de l'Habitat Communautaire (14% versus 5%) et la Santé action sociale (22% versus 16%).

La branche Bureaux administration demeure cependant dans les plus consommatrices d'énergie (21%), avec les commerces (20%) et l'Enseignement recherche (18%).

En termes de priorité de rénovation énergétique, les branches Enseignement-recherche publique, Bureaux-administration publics, Commerces privés et Santé action sociale privée sont les plus importantes tout en demeurant concentrées sur un petit nombre de locaux (<500 locaux chacune).

Le parc non assujetti ayant une consommation proche du parc assujetti (47%), des actions sur les locaux <1000 m² pourraient permettre des économies d'énergies importantes à l'échelle départementale.

07- Ardèche

→ Accéder à la fiche départementale de l'Ardèche

L'Ardèche, comme la Drôme, se distingue du parc tertiaire régional du fait d'une moindre consommation énergétique du chauffage (30% versus 43%, notamment sur le chauffage au gaz).

Par ailleurs, son parc tertiaire est légèrement moins ancien, 34% des surfaces chauffées ayant été construites depuis 2001 (versus 29% au niveau régional). L'Ardèche est aussi un des départements où le parc assujetti représente le moins de surfaces chauffées (49% versus 65% en moyenne régionale) et où le parc public a un poids important (33% versus 27%).

Enfin, les branches d'activité Enseignement-recherche et Commerce sont sous-représentées en termes de surfaces chauffées au profit de l'Habitat Communautaire (une particularité partagée avec le Cantal). De ce fait, si les Bureaux administration demeurent la branche la plus consommatrice d'énergie (25%), les branches Commerces, Santé action sociale, Habitat Communautaire et Enseignement-recherche présentent des ordres de grandeur similaire (de 12% à 17%).

Parmi les locaux assujettis, les branches concentrant le plus de consommation et de surfaces chauffées sur un nombre restreint de locaux sont l'Enseignement-recherche publique, les locaux de Bureaux-administration publics, l'Habitat Communautaire public, les commerces privés et la Santé action sociale privée (représentant à chaque fois <400 locaux).

Le parc non assujetti ayant une consommation proche du parc assujetti (52%), des actions sur les locaux <1000 m² pourraient permettre des économies d'énergies importantes à l'échelle départementale.

15 - Cantal

→ Accéder à la fiche départementale du Cantal

Le Cantal dispose du parc tertiaire départemental le plus petit de la région, avec 7 900 locaux et 2,5 millions de m². C'est le département où le parc public représente proportionnellement le plus de surfaces (36%).

A l'image de la région, les locaux de Bureaux-administration, Commerces et Enseignement-recherche représentent les branches les plus consommatrices d'énergie (respectivement 24%, 17%, 17% de la consommation). Si le parc de locaux assujettis >1000m² représente une part plus faible dans les surfaces chauffées que dans la région (55% versus 65%), il demeure la cible prioritaire de rénovation, du fait de sa forte consommation énergétique (53%) et de sa concentration sur un petit nombre de locaux : ≈200 locaux pour le secteur public et ≈800 pour le secteur privé.

Comme au niveau régional, le parc public assujetti du Cantal est principalement composé de locaux d'Enseignement-recherche (43%), de Bureaux-administration (30%) et d'Habitat Communautaire (23%, une branche d'activité sur-représentée par rapport à la région 15%). Sur le parc privé assujetti, les locaux de Commerces sont les plus représentés (31%), suivis des Bureaux administration (17%, une proportion plus faible que dans la région 29%).

A noter que du fait du moindre accès aux réseaux de gaz*, la consommation du chauffage au fioul est plus importante dans ce département qu'au niveau régional (15% vs 8%).

Parmi les locaux assujettis, les branches concentrant, sur un nombre restreint de locaux, une part importante de la consommation et des surfaces chauffées sont l'Enseignement-recherche publique, Bureaux-administration publics, Commerces privés et Santé action sociale privée (<300 locaux chacune).

Le parc non assujetti ayant une consommation proche du parc assujetti (47%), des actions sur les locaux <1000 m² pourraient permettre des économies d'énergies importantes à l'échelle départementale.

*Dans le Cantal, seules les communes au sud d'Aurillac et Bort-les-Orgues sont desservies par GRDF. Source : opendata.grdf.fr

26 - Drôme

→ Accéder à la fiche départementale de [la Drôme](#)

La Drôme, comme l'Ardèche, se distingue du parc tertiaire régional du fait d'une moindre consommation énergétique du chauffage (30% versus 43%, notamment sur le chauffage au gaz).

Son parc tertiaire se différencie également par un nombre important de locaux datant d'avant 1950 (46% versus 34%), sans pour autant que cela se répercute sur la consommation énergétique (poids des locaux datant d'avant 1950 dans la consommation : 33% versus 30% dans la région), du fait du moindre poids du chauffage.

La branche Bureaux administration a un poids en surfaces chauffées plus important en Drôme, ce qui se traduit par une consommation proportionnellement plus forte (29% versus 24%), au détriment de l'Enseignement-recherche.

Comme dans l'Ain, l'Allier, l'Ardèche, le Cantal et la Haute-Loire, le parc assujetti concentre proportionnellement moins de surfaces qu'au niveau régional (53% versus 65%).

Parmi les locaux assujettis, les branches concentrant le plus de consommation et de surfaces chauffées sur un nombre restreint de locaux sont l'Enseignement-recherche publique, les locaux de Bureaux-administration publics, les commerces privés, les locaux de santé action sociale privées et les bureaux, administration privés (représentant à chaque fois <1 100 locaux).

Le parc non assujetti ayant une consommation proche du parc assujetti (50%), des actions sur les locaux <1000 m² pourraient permettre des économies d'énergies importantes à l'échelle départementale.

38 - Isère

→ Accéder à la fiche départementale de [l'Isère](#)

Le département de l'Isère représente le 2^{ème} parc tertiaire de la région après le Rhône, avec ≈54 milliers de locaux et 19,8 millions de m².

Son profil est très similaire à la moyenne régionale en termes d'assujettissement au décret tertiaire, de répartition entre parc privé et public, d'ancienneté du parc ou d'usage énergétique (à l'exception du moindre poids du chauffage au gaz dans la consommation énergétique : 19% versus 22% en région).

L'Isère se distingue cependant sur la répartition des branches d'activité, avec un parc plus important de surfaces chauffées attribuées à la branche Enseignement-recherche (27% versus 24%). Une sur-représentation notamment visible sur le parc de locaux publics assujettis : sur ce segment de parc, 57% des surfaces chauffées relèvent de cette branche (contre 48% en moyenne), au détriment des locaux de Bureaux administration (25% versus 35% en niveau Auvergne-Rhône-Alpes).

Parmi les locaux assujettis, les branches concentrant le plus de consommation et de surfaces chauffées sur un nombre restreint de locaux sont les branches Enseignement-recherche publique, Bureaux-administration publics, Santé action sociale privée et Enseignement-recherche privée (<900 locaux chacune).



42 - Loire

→ Accéder à la fiche départementale de [la Loire](#)

La Loire est le 4^{ème} département d'Auvergne-Rhône-Alpes en termes de surfaces chauffées et de consommation énergétique et représente ≈31 000 locaux et 11,2 Mm².

Il se distingue par un parc relativement ancien, avec 52% des surfaces chauffées datant d'avant 1974 (contre 43% au niveau régional), représentant 59% de la consommation énergétique tertiaire (versus 50%).

Comme au niveau régional, les locaux de Bureaux-administration, Commerces et Enseignement-recherche représentent les branches les plus consommatoires d'énergie (respectivement 25%, 20%, 20%), avec une sur-représentation de l'Enseignement-recherche (20% versus 16% en région).

La part du parc assujetti (65% des surfaces) et la proportion de locaux privés (70% des surfaces) sont similaires à la moyenne régionale.

Au sein des parcs assujettis privés et publics, les branches les plus concentrées en surfaces chauffées sur un petit nombre de locaux (<600 locaux chacune) sont l'Enseignement-recherche publique, Bureaux-administration publics, Santé action sociale privée et Enseignement-recherche privée.

43 – Haute-Loire

→ Accéder à la fiche départementale de [la Haute-Loire](#)

Le département de la Haute-Loire dispose du 2^{ème} plus petit parc tertiaire, avec 10 700 locaux et 2,9 Mm².

Le poids du parc assujetti dans les surfaces chauffées est le plus faible des 12 départements (48% versus 65% en moyenne).

Par ailleurs, le parc est assez ancien ; la part de locaux datant d'avant 1950 représentant 31% des surfaces chauffées (versus 25% en moyenne régionale) et 37% de la consommation énergétique (versus 30%).

Les locaux de Bureaux-administration, Commerces et Enseignement-recherche demeurent les branches les plus consommatoires d'énergie (respectivement 27%, 17%, 16% de la consommation), avec une légère sur-représentation des Bureaux administration (27% versus 24% en région) et une sous-représentation des Commerces (17% versus 21%).

Du fait de la taille modeste du parc tertiaire, de nombreuses branches représentent une part importante de la consommation ou des surfaces chauffées tout en demeurant concentrées sur un faible nombre de locaux. **Notamment les branches Bureaux administration et Enseignement-recherche dans le parc public assujetti (<100 locaux) et les branches Commerces, Santé action sociale, Sport-Loisirs-Culture dans le parc privé assujetti (<300 locaux).**

Le parc non assujetti ayant une consommation proche du parc assujetti (53%), des actions sur les locaux <1000 m² pourraient permettre des économies d'énergies importantes à l'échelle départementale.



63 – Puy-de-Dôme

→ Accéder à la fiche départementale du Puy-de-Dôme

Le parc tertiaire du Puy-de-Dôme se situe au 5^{ème} rang en termes de cumul de surfaces chauffées et au 6^{ème} rang en termes de consommation énergétique.

Le parc assujetti du département représente légèrement moins de surfaces chauffées qu'au niveau régional (61% versus 65%) et le parc public a un poids plus important qu'en moyenne (31% versus 27%).

Le Puy-de-Dôme dispose également d'un parc légèrement plus ancien, la part de locaux datant d'avant 1950 représentant 28% des surfaces chauffées (contre 25%) et 34% de la consommation énergétique (contre 30%).

La consommation énergétique attribuable au chauffage au gaz est un peu plus importante qu'en Auvergne-Rhône-Alpes en général (25% versus 22%).

Les 3 branches les plus consommatrices d'énergies demeurent Bureaux administration, Commerces et Enseignement-recherche, avec un poids plus important des locaux de cette dernière (19% de la consommation versus 16% au niveau régional).

Parmi les locaux assujettis, les branches concentrant le plus de consommation et de surfaces chauffées sur un nombre restreint de locaux sont l'Enseignement-recherche publique, les locaux de Bureaux-administration publics, les commerces privés, la Santé action sociale privée et l'Enseignement-recherche privés (représentant à chaque fois <1100 locaux).

69 - Rhône

→ Accéder à la fiche départementale du Rhône

Le département du Rhône, 1^{er} parc tertiaire de la région, représente plus d'un quart des surfaces chauffées et de la consommation énergétique régionales.

La part des locaux assujettis est particulièrement élevée, représentant 78% des surfaces chauffées et 77% de la consommation énergétique (taux les plus élevés parmi les 12 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes). Cette spécificité provient du fort poids des locaux assujettis privés : ils cumulent 58% des surfaces chauffées (versus 46% en moyenne régionale).

Par ailleurs, le poids du parc public rhodanien dans les surfaces chauffées est un des plus faibles constatés par département (24% versus 27% en moyenne).

Le chauffage au gaz est fortement présent sur le département, représentant 28% de la consommation énergétique (versus 22% en moyenne).

Comme en région, les locaux de Bureaux-administration, Commerces et Enseignement-recherche sont les branches les plus consommatrices d'énergie (respectivement 25%, 21%, 16% de la consommation), suivies de la santé action sociale (15% versus 13% au niveau régional).

Dans les parcs assujettis, les bâtiments d'Enseignement-recherche (publics et privés), Bureaux administration (publics), Santé action sociale (publics et privés) sont les branches concentrant les surfaces les plus importantes sur un faible nombre de locaux (<2000 locaux chacune). Commerces privés et Bureaux-administration privés sont également des potentiels foyers d'économie d'énergie mais portent sur un plus grand nombre de locaux (respectivement ≈5000 et ≈6 500 locaux).

73 - Savoie

→ Accéder à la fiche départementale de [la Savoie](#)

Le parc tertiaire de la Savoie se situe au 6^{ème} rang en termes de cumul de surfaces chauffées et au 5^{ème} rang en termes de consommation énergétique.

La Savoie se distingue des autres départements principalement par le poids très important de la branche Cafés-hôtels-restaurants. Elle représente 17% des surfaces chauffées et 23% de la consommation énergétique (contre 6% et 9% au niveau régional) et est ainsi la branche d'activité la plus consommatrice du département (alors qu'elle est au 5^{ème} rang en moyenne). La branche Enseignement-recherche est en revanche sous-représentée (18% de surfaces chauffées versus 24% au niveau régional).

Le parc est plus récent qu'au niveau régional, la part de locaux datant d'avant 1974 représentant 38% des surfaces et 42% de la consommation énergétique (versus 43% et 50%).

Le parc assujetti privé a par ailleurs un poids plus important qu'en Auvergne-Rhône-Alpes (surfaces chauffées : 51% versus 46%). Les locaux de Cafés-hôtels-restaurants représentent notamment 25% des surfaces chauffées du parc privé assujetti (contre 8% en moyenne).

Parmi les locaux assujettis publics, les branches concentrant le plus de consommation et de surfaces chauffées sur un nombre restreint de locaux sont les branches Bureaux administration et Enseignement-recherche (<200 locaux chacune). Dans le parc assujetti privé, il s'agit plutôt des branches Cafés-Hôtels-restaurants, Santé action sociale et Bureaux administration (<1000 locaux chacune).

74 – Haute-Savoie

→ Accéder à la fiche départementale de [la Haute-Savoie](#)

La Haute-Savoie correspond au 3^{ème} plus grand parc tertiaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, après le Rhône et l'Isère.

La branche d'activité Cafés-hôtels-restaurants a un poids important : 11% des surfaces chauffées et 15% de la consommation énergétique (contre 6% et 9% au niveau régional).

Les Bureaux administration et les Commerces demeurent toutefois les branches les plus consommatrices, comme au niveau régional (24% et 23%). L'Enseignement-recherche est en revanche sous-représenté (13% versus 16%).

Par ailleurs, comme en Savoie, le parc est moins ancien qu'en moyenne : la part de locaux datant d'avant 1974 représentant 35% des surfaces et 41% de la consommation énergétique (versus 43% et 50% en moyenne).

Le secteur public cumule une faible part des surfaces chauffées et de la consommation énergétique (23% et 19%, taux les plus bas parmi les 12 départements).

Parmi les locaux assujettis, les branches concentrant le plus de consommation et de surfaces chauffées sur un nombre restreint de locaux sont les branches Enseignement-recherche publique, Bureaux-administration publics, Cafés-hôtels-restaurants privés (<600 locaux chacune). Commerces privés et Bureaux-administration privés sont également des potentiels foyers d'économie d'énergie mais un effort important de ciblage doit être réalisé (≈1900 locaux chacun).

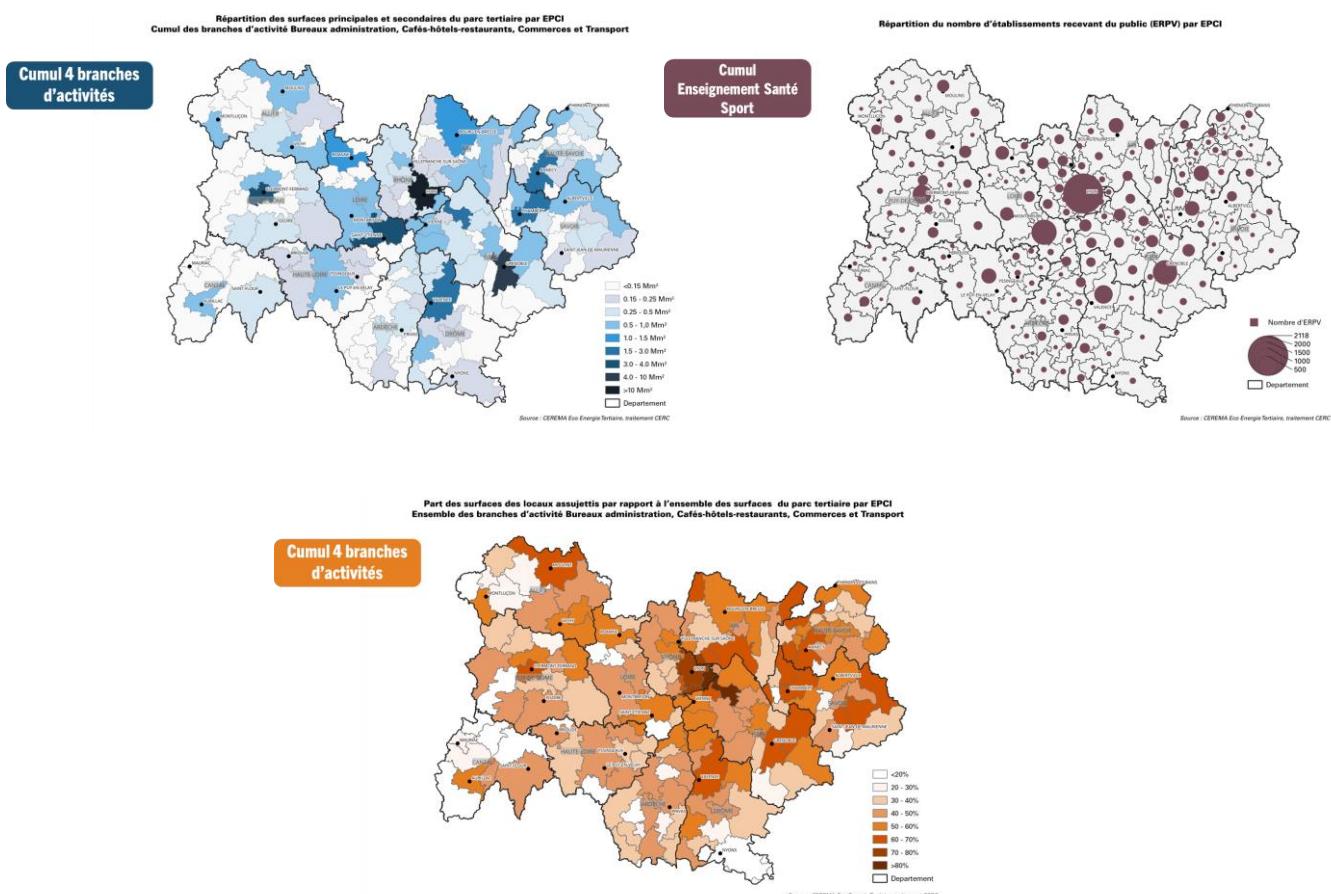
3. La répartition des locaux tertiaires par EPCI

En complément des analyses départementales, un atlas cartographique de la répartition des locaux tertiaires par EPCI a été réalisé à partir des données des bases de données Cerema (Eco-Energie Tertiaire et ERPV).

Il permet d'identifier au sein de chaque département les EPCI concentrant les locaux tertiaires, à partir des indicateurs suivants :

- Répartition des surfaces des branches d'activité Bureaux, administration, Cafés-hôtels-restaurants, Commerces et Transport ;
- Part des locaux assujettis dans les surfaces de bâtiments tertiaires dans chaque EPCI
- Répartition des surfaces de locaux assujettis des branches d'activité Bureaux, administration, Cafés-hôtels-restaurants, Commerces et Transport ;
- Répartition du nombre de locaux publics en Auvergne-Rhône-Alpes (Enseignement, Santé, Sport)

➔ Accéder à l'atlas cartographique :
[*Répartition des locaux tertiaires par EPCI*](#)



Annexes

1 Le parc tertiaire Auvergne-Rhône-Alpes en un clin d'œil

2 La classification des activités économiques du secteur tertiaire par branches d'activité



Le parc tertiaire Auvergne-Rhône-Alpes en un clin d'œil

Les tableaux de cette annexe permettent de connaître rapidement le poids d'une branche d'activité sur les trois principaux indicateurs de cette analyse régionale : le nombre de locaux (ci-dessous), les surfaces chauffées que cela représente et la consommation énergétique associée (page suivante). Ces données sont tirées de la modélisation ENERTER Tertiaire d'Energie Demain (voir le livrable « Parc tertiaire AURA - Analyse méthodologique des bases » pour plus de détails).

Exemple de lecture :

La branche Bureaux administration représente 29% du nombre des locaux, 22% des surfaces chauffées et 24% de la consommation énergétique du parc tertiaire.

Dans cette branche d'activité, le secteur public correspond à 35% des surfaces chauffées et de la consommation énergétique alors qu'il ne rassemble que 14% des locaux.

Nombre de locaux par branche d'activité et période de construction									Part des locaux publics
Branches d'activité	Total	Avant 1950	1950-1974	1975-1982	1983-1990	1991-2000	2001-2012	2013 et +	
Bureaux, administration	29% 104 milliers	10% 37 milliers	6% 23 milliers	5% 19 milliers	5% 19 milliers	2% 6 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers	14% 14 milliers
Cafés-hôtels-restaurants	8% 29 milliers	4% 14 milliers	1% 5 milliers	1% 4 milliers	1% 5 milliers	0% 1 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers
Commerce	24% 85 milliers	10% 34 milliers	5% 16 milliers	4% 14 milliers	5% 16 milliers	1% 5 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers
Enseignement-recherche	14% 51 milliers	4% 14 milliers	4% 14 milliers	3% 9 milliers	3% 10 milliers	1% 4 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers	44% 22 milliers
Habitat communautaire	9% 32 milliers	2% 9 milliers	2% 6 milliers	2% 7 milliers	2% 8 milliers	1% 3 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers	15% 5 milliers
Santé, action sociale	6% 21 milliers	2% 6 milliers	2% 5 milliers	1% 4 milliers	1% 4 milliers	0% 1 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers	11% 2 milliers
Sport-loisirs-culture	8% 27 milliers	2% 7 milliers	2% 6 milliers	2% 6 milliers	2% 7 milliers	1% 2 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers	7% 2 milliers
Transport	2% 7 milliers	0% 2 milliers	0% 2 milliers	0% 1 milliers	0% 1 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers	1% 0 milliers
Ensemble du parc tertiaire	100% 356 milliers	34% 122 milliers	21% 76 milliers	19% 66 milliers	20% 71 milliers	6% 22 milliers	0% 0 milliers	0% 0 milliers	13% 46 milliers

Source : Energie Demain, traitement CERC AURA

Le parc tertiaire Auvergne-Rhône-Alpes en un clin d'œil

Surface chauffée par branche d'activité et période de construction									Part des surfaces publiques
Branches d'activité	Total	Avant 1950	1950-1974	1975-1982	1983-1990	1991-2000	2001-2012	2013 et +	
Bureaux, administration	22% 28,9 Mm ²	7% 8,6 Mm ²	4% 4,9 Mm ²	2% 2,0 Mm ²	2% 2,3 Mm ²	3% 3,4 Mm ²	4% 5,8 Mm ²	1% 1,9 Mm ²	35% 10,2 Mm ²
Cafés-hôtels-restaurants	6% 8,1 Mm ²	2% 2,5 Mm ²	1% 1,2 Mm ²	0% 0,6 Mm ²	1% 0,8 Mm ²	1% 1,0 Mm ²	1% 1,6 Mm ²	0,3% 0,4 Mm ²	0% 0,01 Mm ²
Commerce	20% 25,9 Mm ²	5% 6,4 Mm ²	3% 4,0 Mm ²	1% 1,5 Mm ²	2% 2,1 Mm ²	2% 2,9 Mm ²	5% 6,9 Mm ²	1% 1,9 Mm ²	0% 0,01 Mm ²
Enseignement-recherche	24% 30,8 Mm ²	5% 6,2 Mm ²	6% 7,6 Mm ²	2% 2,2 Mm ²	2% 2,3 Mm ²	3% 3,8 Mm ²	5% 6,5 Mm ²	2% 2,4 Mm ²	54% 16,7 Mm ²
Habitat communautaire	7% 9,4 Mm ²	2% 2,1 Mm ²	1% 1,5 Mm ²	1% 0,9 Mm ²	1% 1,0 Mm ²	1% 1,3 Mm ²	2% 2,0 Mm ²	0,4% 0,6 Mm ²	41% 3,8 Mm ²
Santé, action sociale	12% 15,6 Mm ²	3% 4,4 Mm ²	2% 3,0 Mm ²	1% 1,1 Mm ²	1% 1,0 Mm ²	1% 1,8 Mm ²	2% 3,1 Mm ²	1% 1,1 Mm ²	20% 3,1 Mm ²
Sport-loisirs-culture	7% 9,7 Mm ²	2% 2,0 Mm ²	1% 1,4 Mm ²	1% 0,7 Mm ²	1% 0,8 Mm ²	1% 1,4 Mm ²	2% 2,3 Mm ²	1% 1,1 Mm ²	10% 1,0 Mm ²
Transport	2% 2,3 Mm ²	0,4% 0,5 Mm ²	0,3% 0,4 Mm ²	0,1% 0,1 Mm ²	0,1% 0,2 Mm ²	0,3% 0,4 Mm ²	1% 0,7 Mm ²	0,1% 0,2 Mm ²	8% 0,2 Mm ²
Ensemble du parc tertiaire	100% 130,7 Mm ²	25% 32,7 Mm ²	18% 24,1 Mm ²	7% 9,1 Mm ²	8% 10,4 Mm ²	12% 15,9 Mm ²	22% 28,9 Mm ²	7% 9,5 Mm ²	27% 34,9 Mm ²

Source : Energie Demain, traitement CERC AURA

Consommation énergétique par branche d'activité et période de construction									Part des surfaces publiques
Branches d'activité	Total	Avant 1950	1950-1974	1975-1982	1983-1990	1991-2000	2001-2012	2013 et +	
Bureaux, administration	24% 6,9 TWh	8% 2,4 TWh	5% 1,4 TWh	2% 0,5 TWh	2% 0,5 TWh	2% 0,7 TWh	4% 1,1 TWh	1% 0,3 TWh	35% 2,4 TWh
Cafés-hôtels-restaurants	9% 2,6 TWh	3% 0,9 TWh	1% 0,4 TWh	1% 0,2 TWh	1% 0,3 TWh	1% 0,3 TWh	2% 0,5 TWh	0,4% 0,1 TWh	0% 0,002 TWh
Commerce	21% 5,9 TWh	5% 1,5 TWh	3% 1,0 TWh	1% 0,4 TWh	2% 0,5 TWh	2% 0,7 TWh	5% 1,5 TWh	1% 0,4 TWh	0% 0,002 TWh
Enseignement-recherche	16% 4,6 TWh	4% 1,2 TWh	5% 1,4 TWh	1% 0,3 TWh	1% 0,2 TWh	1% 0,4 TWh	3% 0,8 TWh	1% 0,2 TWh	54% 2,5 TWh
Habitat communautaire	6% 1,7 TWh	2% 0,5 TWh	1% 0,3 TWh	1% 0,2 TWh	1% 0,2 TWh	1% 0,2 TWh	1% 0,3 TWh	0% 0,1 TWh	42% 0,7 TWh
Santé, action sociale	13% 3,8 TWh	4% 1,3 TWh	3% 0,9 TWh	1% 0,3 TWh	1% 0,2 TWh	1% 0,4 TWh	2% 0,6 TWh	1% 0,2 TWh	20% 0,8 TWh
Sport-loisirs-culture	8% 2,3 TWh	2% 0,6 TWh	2% 0,5 TWh	1% 0,2 TWh	1% 0,2 TWh	1% 0,3 TWh	1% 0,4 TWh	1% 0,2 TWh	10% 0,2 TWh
Transport	2% 0,6 TWh	0,5% 0,1 TWh	0,3% 0,1 TWh	0,1% 0,0 TWh	0,1% 0,0 TWh	0,4% 0,1 TWh	0,6% 0,1 TWh	0,1% 0,0 TWh	8% 0,05 TWh
Ensemble du parc tertiaire	100% 28,6 TWh	30% 8,5 TWh	20% 5,9 TWh	7% 2,1 TWh	7% 2,1 TWh	11% 3,1 TWh	19% 5,4 TWh	5% 1,5 TWh	23% 6,7 TWh

Source : Energie Demain, traitement CERC AURA

La classification des activités économiques du secteur tertiaire par branches d'activité

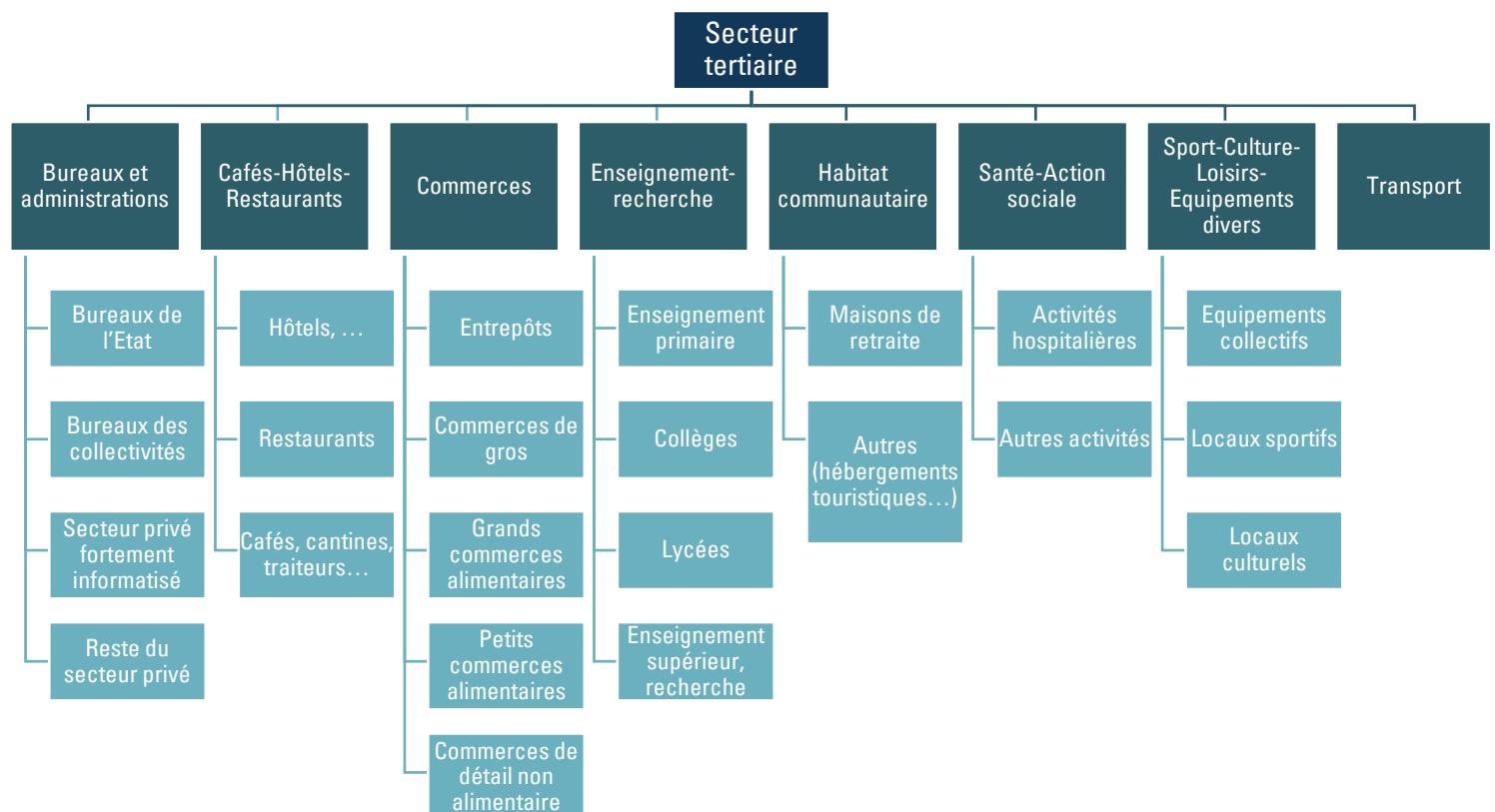
La méthodologie de classification du secteur tertiaire en 8 branches d'activité est établie par le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie. Elle se base sur un regroupement des codes APE de l'occupant par branches et sous-branches d'activité (voir graphique ci-dessous). Le détail de la catégorisation des codes APE est disponible dans le deuxième onglet de l'annexe « Enrichissement de la base Cerema - nomenclatures », intitulé « Branche_codeAPE ».

Une présentation succincte des branches d'activité et de leurs évolutions dans la société française est disponible par ailleurs dans les travaux suivants :

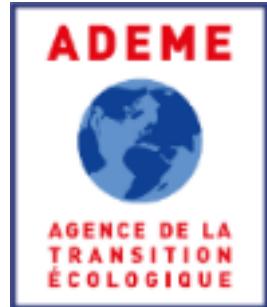
- ★ La fiche facteur clé « Occupation des bâtiments non résidentiels » réalisée par le CSTB dans le cadre de la prospective 2021 « Imaginons ensemble les bâtiments de demain » : [Télécharger la fiche](#)
- ★ Les évolutions socio-économiques présentées dans la partie « Bâtiments résidentiels et tertiaires » de la prospective « Transition(s) 2050 » 2021 réalisée par l'Ademe : [Télécharger le rapport](#), pages 98 et 99.

Branches d'activité du secteur tertiaire

Source : CEREN



Etude financée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes



Réalisée par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes



04-72-61-06-30 | contact@cercara.fr
www.cercara.fr | www.cerc-actu.com
Suivez-nous : [@cerc_ara](https://twitter.com/cerc_ara)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5 les copies ou reproduction sont strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10àL122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Les membres et partenaires de la CERC



AQC Lyon, AURA HLM, BTP Banque Lyon, CCI région Auvergne-Rhône-Alpes, CCI Savoie, CRPI Auvergne, DDT 01, DDT 03, DDT 07, DDT 15, DDT 26, DDT 38, DDT 42, DDT 43, DDT 63, DDT 69, DDT 73, DDT 74, Fédération du BTP 01, Fédération du BTP 03, Fédération du BTP 26/07, Fédération du BTP 38, Fédération du BTP 42, Fédération du BTP 43, Fédération du BTP 63 Fédération du BTP 69, Fédération du BTP 73, Fédération du BTP 74, Fédération des SCOP BTP Auvergne-Rhône-Alpes, FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Habitat FFB AURA, Métropole de Lyon, Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes, Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes, UNGE Rhône-Alpes, UNTEC Rhône-Alpes Auvergne